## **LES PERSONNELS**

J. I	Les personners du secteur public	200
9.2	La féminisation du personnel	282
9.3	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	284
9.4	Les enseignants du premier degré public	286
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	288
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	290
9.7	Les enseignants du second degré public : évolution	292
9.8	Les enseignants du second degré public par académie	294
9.9	Les enseignants du second degré public par corps	296
9.10	Les enseignants du second degré public par discipline	298
9.11	Le service des enseignants dans le second degré public (1)	300
9.12	Le service des enseignants dans le second degré public (2)	302
9.13	Le temps de travail des enseignants du second degré public	304
9.14	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	306
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	308
9.16	Personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement scolaire	310
9.17	Personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement supérieur	312
9.18	Personnel administratif, technique et d'encadrement hors enseignements scolaire et supérieur	314
9.19	Le personnel d'encadrement supérieur	316
9.20	Les concours de recrutement des enseignants	318
9.21	Les concours de recrutement des enseignants du second degré public	320
9.22	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	322
9.23	Les concours de recrutement des personnels d'éducation et d'orientation	324
9.24	Les concours de recrutement des personnels ATSS et des bibliothèques	326
9.25	Les concours de recrutement des personnels ITRF	328
9.26	La formation continue des enseignants des premier et second degrés publics	330
9.27	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	332

Avec un effectif de 969 600 agents au 31 janvier 2011, pour la France métropolitaine et les DOM, le personnel exerçant dans le secteur public aux titres du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est composé à plus de 95 % de titulaires et à plus de 80 % d'enseignants [1]. Les 789 800 enseignants sont à 97,2 % des agents titulaires. 49,4 % de ces enseignants sont rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire du second degré, 41,9 % sur le programme du premier degré.

À champ constant par rapport à l'année passée (hors fonctionnaires stagiaires), 323 500 enseignants exercent dans le premier degré et 381 400 dans le second. La mise en place définitive de la formation professionnelle des enseignants désormais placée sous la responsabilité des universités doit permettre aux lauréats des concours d'enseignement de prendre une classe en responsabilité dès la rentrée suivant l'obtention du master. À ce titre, 7 400 fonctionnaires stagiaires sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré et 8 400 sur celui du second degré. À la suite de leur affectation en école ou en établissement, on enregistre 330 900 enseignants dans le premier degré et 389 800 dans le second degré.

À partir de janvier 2009, la mise en place de la loi LRU a entraîné une modification du recensement des personnels enseignants et non enseignants de l'enseignement supérieur, l'université s'étant substituée à l'État en tant qu'employeur. 69 200 enseignants (non compris les non-permanents, voir « Définitions ») et 53 700 autres personnels exercent dans les établissements d'enseignement supérieur, quel que soit le statut de l'établissement. 179 800 personnes assurent des fonctions administratives, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. À ces personnels, il faut ajouter, rémunérés sur un autre titre, 63 400 assistants d'éducation et 4 900 assistants pédagogiques.

Les femmes représentent 67,1 % de l'ensemble de ces personnels. Elles sont plus nombreuses parmi les nonenseignants que parmi les enseignants (72 % contre 66 %). L'âge moyen est de 42,7 ans. Les non-enseignants ont 
en moyenne trois années de plus que les enseignants. 
12,8 % des agents exercent à temps partiel ou incomplet, 
mais plus de huit points séparent enseignants et autres 
personnels.

### Définitions

### Les personnels

Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics au cours de l'année scolaire 2010-2011.

### Les enseignants

Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du CNED sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'effectif de l'enseignement supérieur, les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires (AHU et PHU), les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les contractuels doctorants en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15).

### Les autres personnels

Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat rémunérés au titre du programme « Soutien ».

### Loi LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ces établissements disposent depuis le 1er janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE). Les personnels enseignants et non enseignants de ces établissements ont été recensés à partir des fichiers de gestion.

#### LOLF

Loi organique du 1er août 2001 appliquée depuis le 1er janvier 2006 relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les éditions de RERS antérieures à l'année 2006.

- Sources: MENJVA-MESR DEPP
- Fichier de paye, janvier 2011.
- Annuaires EPP, AGORA, POPPEE-BIB et POPPEE-ITRF, février 2011.

### MENJVA-MESR DGRH

- Fichier de gestion des enseignants du supérieur.
- Annuaire GESUP, février 2011.

- Pour en savoir plus
- Tableaux statistiques , n° 7120.

### [1] Personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM)

	E	nseignants		Autr	es personne	ls	Ensemble			
	Titulaires	Non- titulaires	Total	Titulaires	Non- titulaires	Total	Titulaires	Non- titulaires	Total	
Enseignement du premier degré	330 742	126	330 868	1 838	69	1 907	332 580	195	332 775	
dont fonctionnaires stagiaires (1)	7 385		7 385				7 385		7 385	
Âge moyen	40,2	38,9	40,2	51,0	33,7	50,4	40,3	37,0	40,3	
% de femmes	81,7	79,4	81,7	47,1	78,3	48,2	81,5	79,0	81,5	
% temps partiel	12,0	30,2	12,1	0,9	2,9	0,9	12,0	20,5	12,0	
Enseignement du second degré	368 760	21 027	389 787	57 364	3 442	60 806	426 124	24 469	450 593	
dont fonctionnaires stagiaires ou stagiaires COP (1)	8 394		8 394		53	53	8 394	53	8 447	
Âge moyen	43,1	39,5	42,9	47,7	40,0	47,3	43,7	39,5	43,5	
% de femmes	58,1	54,3	57,9	70,7	84,6	71,5	59,8	58,5	59,7	
% temps partiel	9,9	24,3	10,6	10,1	24,9	10,9	9,9	24,3	10,7	
Enseignement du supérieur (2)	68 015	1 149	69 164	52 787	917	53 704	120 802	2 066	122 868	
Âge moyen	47,0	39,5	46,9	45,5	38,1	45,4	46,4	38,9	46,2	
% de femmes	36,3	40,4	36,4	62,5	61,5	62,5	47,7	49,8	47,8	
% temps partiel	1,3	3,6	1,6	9,3	11,0	9,4	8,2	6,9	8,2	
Programme soutien (hors administration centrale)				19 190	2 267	21 457	19 190	2 267	21 457	
Âge moyen				46,6	39,7	45,9	46,6	39,7	45,9	
% de femmes				75,1	79,1	75,5	75,1	79,1	75,5	
% temps partiel				18,6	14,0	18,1	18,6	14,0	18,1	
Programme vie de l'élève				22 712	16 030	38 742	22 712	16 030	38 742	
Âge moyen				44,9	36,0	41,2	44,9	36,0	41,2	
% de femmes				82,9	90,3	86,0	82,9	90,3	86,0	
% temps partiel				21,4	87,3	48,7	21,4	87,3	48,7	
Administration centrale				2842	301	3 143	2842	301	3 143	
Âge moyen				50,5	42,4	49,7	50,5	42,4	49,7	
% de femmes				62,2	61,5	62,2	62,2	61,5	62,2	
% temps partiel				9,3	6,0	9,0	9,3	6,0	9,0	
Total personnel du secteur public	767 517	22 302	789 819	156 733	23 026	179 759	924 250	45 328	969 578	
Âge moyen	42,2	39,5	42,1	46,5	37,1	45,3	42,9	38,3	42,7	
% de femmes	66,3	53,7	66,0	69,8	86,8	72,0	66,9	70,5	67,1	
% temps partiel	10,8	23,2	11,2	12,4	66,4	19,3	11,1	45,2	12,8	

<sup>(1)</sup> Fonctionnaires stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent désormais un service à temps plein en école ou en établissement. COP : conseiller d'orientation-psychologue.
(2) Non compris les enseignants non permanents (attachés, moniteurs, contractuels doctorants, chefs de clinique, AHU, PHU).

Dans le système éducatif, 753 100 femmes exercent dans les secteurs public et privé sous contrat ; elles représentent 68 % de l'ensemble du personnel [1] [2] [3]. 650 500 femmes exercent dans le secteur public (67,1 % des agents) et 102 600 dans le secteur privé (74 %).

Dans l'enseignement public, 81,7 % des enseignants dans le premier degré et 57,9 % dans le second sont des femmes [1]. Dans le second degré, la représentation des femmes est faible chez les professeurs de chaire supérieure (31,7 %) et oscille de 48,7 % à 62,1 %, des professeurs de lycées professionnels aux professeurs certifiés. Dans l'enseignement supérieur, un peu plus du tiers des enseignants sont des femmes (36,4 %).

Les enseignantes sont en moyenne plus jeunes. Dans le premier degré, elles ont trois ans de moins que les hommes et un an de moins dans le second degré. Elles exercent de trois à cinq fois plus souvent à temps partiel. Elles ont toujours un indice moyen de rémunération moins élevé (l'indice moyen des femmes atteint 93,1 % de celui des hommes) même si, dans le second degré, l'écart est plus faible comparé à l'indice masculin (96,9 %). Dans les classes sous contrat du secteur privé, les femmes dominent largement dans le premier degré (91 %) [2]. Elles sont proportionnellement moins nombreuses que dans le secteur public parmi les professeurs de chaire supérieure (24,6 %) et les professeurs agrégés (46,9 %), mais le sont davantage parmi les professeurs certifiés (67,7 %) et surtout les PLP (61,4%). Les femmes ont en moyenne un an de moins que les hommes et deux ans de plus que leurs collèques du secteur public. Le pourcentage d'enseignantes à temps partiel ou incomplet est de 20,8 %, soit 6,5 points de plus que dans le public. Le ratio hommes-femmes est moins élevé, les hommes étant plus souvent à temps partiel.

Le personnel non enseignant est également très féminisé (72 %). Les femmes sont plus nombreuses en filière santé et sociale (96 % des agents) et en filière administrative (83,8 %) [3]. En moyenne, un quart d'entre elles exercent à temps partiel, mais elles sont moins de 10 % parmi les ITRF et les personnels des bibliothèques. L'indice moyen de rémunération pour l'ensemble des femmes est de 438, soit 76,8 % de l'indice moyen des hommes. Elles ont en moyenne des indices inférieurs chez les personnels ATSS et DIEO, et sont à égalité chez les ITRF. Leur indice moyen est supérieur de 4,1 % chez les personnels des bibliothèques.

### Définitions

### Champ

Enseignants et non-enseignants du secteur public, enseignants du secteur privé sous contrat.

#### Les enseignants

Instituteurs et professeurs des écoles chargés de classe, directeurs d'école; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du CNED et les enseignants stagiaires sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir du fichier de gestion (annuaire GESUP) pour les enseignants titulaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Ne sont pas pris en compte dans l'effectif présenté les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les moniteurs et les contractuels doctorants en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15).

### Les autres personnels

Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation et d'orientation ou sont des personnels administratifs, techniques, de service et de santé. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat et rémunéré le plus souvent sur le programme « Soutien ».

Les non-enseignants dans les établissements du supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des annuaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie.

#### PLP. PEGC

Voir « Définitions » en 9.7.

#### ATSS. ITRF. DIEO

Voir « Définitions » en 9.16.

### Sources: MENJVA-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2011.
- Annuaires EPP, AGORA, POPPEE-Bib et POPPEE-ITRF, février 2011.

### MENJVA-MESR DGRH

- Fichier de gestion des enseignants du supérieur.
- Annuaire GESUP, février 2011.

### Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques , n° 7120.

### [1] Les enseignants du secteur public, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM)

	Effectifs			Âge m	ioyen	Temps p	artiel (1)	Indice moyen (1)		
	Total	Femmes	% femmes	Femmes	Écart F-H	% femmes	Ratio F/ H	Femmes	F/ H %	
Enseignants dans le premier degré	330 868	270 413	81,7	39,7	-3,1	14,1	4,9	511	94,8	
dont : professeurs des écoles	322 919	264 430	81,9	39,5	-3,1	14,0	5,0	512	94,8	
instituteurs	7 676	5 799	75,5	47,1	-2,0	18,2	2,7	479	96,8	
instituteurs suppléants	75	52	69,3	37,8	2,2	25,0	1,9	323	97,3	
Enseignants dans le second degré	389 787	225 555	57,9	42,3	-1,3	14,8	3,0	566	96,9	
dont : chaires supérieures	2 112	670	31,7	53,1	-0,8	0,6	6,0	914	98,9	
agrégés	47 010	24 092	51,2	43,4	-1,0	11,9	2,9	714	98,3	
certifiés et assimilés	244 022	151 505	62,1	41,7	-1,0	15,3	3,6	552	97,9	
PLP	59 074	28 778	48,7	44,5	-0,4	10,9	3,5	569	98,6	
PEGC	4 883	2 765	56,6	56,5	-0,2	20,1	2,1	686	99,1	
Enseignants dans le supérieur	69 164	25 142	36,4	45,3	-2,5	3,1	4,4	693	89,8	
Enseignants dans le secteur public	789 819	521 110	66,0	41,1	-3,0	14,3	3,3	537	93,1	

<sup>(1)</sup> Temps partiel et indice moyen calculés à partir des effectifs du fichier de paye.

### [2] Les enseignants du secteur privé sous contrat, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM)

		Effectifs		Âge m	ioyen	Temps	partiel	Indice moyen		
	Total	Femmes	% femmes	Femmes	Écart F-H	% femmes	Ratio F/ H	Femmes	F/ H %	
Enseignants dans le premier degré	44 377	40 405	91,0	42,1	0,2	17,3	2,4	487	98,6	
dont : professeurs des écoles	38 956	35 455	91,0	42,8	0,1	14,2	2,8	511	98,6	
instituteurs	1 186	1 101	92,8	42,4	0,8	25,0	2,1	367	98,9	
instituteurs suppléants	4 225	3 840	90,9	35,0	0,7	44,1	1,6	297	100,0	
Enseignants dans le second degré	94 262	62 167	66,0	44,3	-0,5	23,1	1,4	508	96,0	
dont : chaires supérieures	61	15	24,6	52,7	-4,0	0,0	0,0	872	95,3	
agrégés	3 307	1 552	46,9	47,8	-0,5	9,1	2,0	734	97,1	
certifiés et assimilés	57 124	38 672	67,7	45,4	-0,7	17,4	1,6	545	96,6	
PLP	10 240	6 284	61,4	46,5	0,8	13,9	1,8	558	98,8	
PEGC	5 552	3 833	69,0	47,5	-1,1	23,4	1,5	453	97,2	
Enseignants dans le secteur privé	138 639	102 572	74,0	43,4	-1,1	20,8	1,4	500	95,2	

### [3] Les personnels non enseignants du secteur public par type de personnel, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM)

	Effectifs			Âge n	noyen	Temps	partiel	Indice moyen		
	Total	Femmes	% femmes	Femmes	Écart F-H	% femmes	Ratio F/ H	Femmes	F/ H (%)	
Filière administrative	61 169	51 240	83,8	47,2	1,5	19,4	6,1	394	80,7	
Catégorie A (attachés)	11 215	6 746	60,2	47,9	0,8	8,8	5,9	579	93,2	
Catégorie B (secrétaires)	17 542	14 677	83,7	46,8	2,1	19,5	5,4	412	101,5	
Catégorie C (adjoints)	32 412	29 817	92,0	47,2	2,9	21,8	3,9	340	103,0	
Filière technique	1 090	428	39,3	49,2	0,6	11,9	6,0	315	94,0	
Filière santé et sociale	12 169	11 687	96,0	46,5	-1,0	36,6	5,9	477	96,4	
Filière laboratoire	5 941	4 167	70,1	43,9	0,0	24,5	5,2	334	97,4	
Total ATSS (1)	87 219	73 139	83,9	46,4	1,4	23,0	5,8	399	88,1	
Catégorie A (ingénieurs, assistants)	12 011	5 453	45,4	44,7	0,6	7,2	5,1	544	99,3	
Catégorie B (techniciens)	9 020	4 432	49,1	46,2	2,4	7,0	5,0	400	102,6	
Catégorie C (adjoints techiques)	15 749	8 698	55,2	46,3	0,5	10,5	7,0	327	97,9	
Total ITRF (1)	36 812	18 606	50,5	45,8	1,1	8,7	6,2	431	100,7	
Cat. A (conservateurs, documentalistes)	1 425	1 037	72,8	45,5	0,8	6,8	2,4	659	92,7	
Catégorie B (techniciens)	1 283	998	77,8	42,5	-1,5	9,8	2,5	394	99,2	
Catégorie C (magasiniers)	1 823	1 109	60,8	44,8	-0,5	11,7	2,9	319	97,9	
Total bibliothèques (1)	4 531	3 144	69,4	44,3	-0,6	9,5	2,6	427	104,1	
Cat. A (direction étab., CPE)	35 025	20 164	57,6	46,5	-2,8	6,7	9,6	658	86,8	
Catégorie B	29	20	69,0	51,0	1,8	5,0	0,0	487	97,2	
Non-titulaires (assistants VS)	16 143	14 350	88,9	35,8	1,7	87,1	1,4	302	94,1	
Total DIEO (1)	51 197	34 534	67,5	42,1	-5,6	40,1	5,4	510	71,8	
Ensemble des personnels (1)	179 759	129 423	72,0	45,1	-0,7	25,2	6,0	438	76,8	
1) V compris non-titulaires										

(1) Y compris non-titulaires.

Les 720 700 enseignants du secteur public des premier et second degrés ont en moyenne 41,7 ans. 12 % ont moins de 30 ans et 25.8 % ont 50 ans et plus.

334 200 enseignants sont professeurs des écoles. 80,9 % sont des femmes. Ces enseignants sont jeunes : ils ont en moyenne à peine plus de 40 ans. Plus de trois ans (3,3 ans) séparent les âges moyens des hommes (42,8 ans) et des femmes (39,5 ans) [1]. Nettement plus de la moitié des enseignants de ce corps ont de 30 à 45 ans (53,2 %), avec un déséquilibre hommes-femmes qui se traduit par 10 points d'écart : 55 % des femmes et 45,7 % des hommes sont dans cette tranche d'âge. À partir de 55 ans et jusqu' à 65 ans, les effectifs s'amenuisent au bénéfice des hommes (6 % des femmes et 10 % des hommes).

En janvier 2011, sur 223 300 certifiés, il y a 63,7 % de femmes [2]. L'âge moyen des hommes est de 43,2 ans. Les femmes sont plus jeunes (41,9 ans). Plus de la moitié (52%) des hommes et des femmes ont de 30 à 45 ans (51,3 % des hommes et 52,3 % des femmes). De 55 à 65 ans, il y a 16,3 % de femmes et 17,4 % d'hommes.

Les 54 000 agrégés, qui ont en moyenne 44,1 ans, se partagent à parts égales entre hommes et femmes. Les femmes sont plus jeunes d'un an que les hommes [3]. Les pyramides ont des profils similaires, 50 % des agrégés ont de 30 à 45 ans. Dans cette tranche d'âge, les hommes sont plus nombreux (55,3 % des hommes et 45,7 % des femmes). 22 % des hommes et 19,3 % des femmes ont entre 55 et 65 ans.

### Définitions

## Les professeurs des écoles, les certifiés, les agrégés

Est représentée ici l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et stagiaires) quels que soient le lieu d'affectation et la fonction exercée : par exemple, des professeurs des écoles peuvent exercer en école, en collège, en inspection académique ou en rectorat.

Sources: MENJVA-MESR DEPP Fichier de paye, janvier 2011.

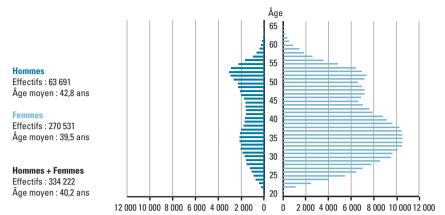
Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7120.

## Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge

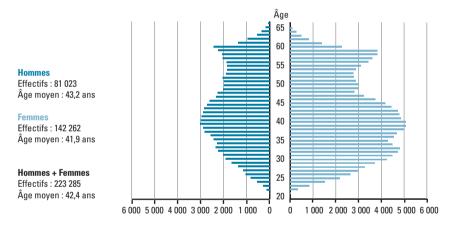
### [1] Les professeurs des écoles, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM, Public)



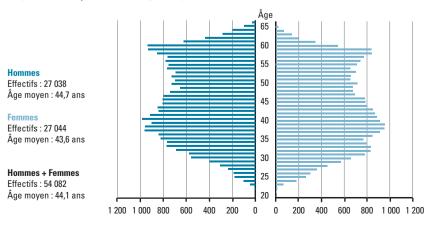
### [2] Les professeurs certifiés, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM, Public)



### [3] Les professeurs agrégés, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM, Public)



En janvier 2011, en France métropolitaine et dans les DOM, 330 900 instituteurs et professeurs des écoles sont rémunérés au titre de l'enseignement scolaire public du premier degré, y compris les 7 400 fonctionnaires stagiaires dans les écoles (voir « Définitions ») [1].

De janvier 2004 à janvier 2011, pour l'ensemble des professeurs des écoles et des instituteurs, y compris les enseignants en formation initiale ou fonctionnaires stagiaires, on enregistre une diminution des effectifs (- 2,3 %) [1]. Plus de quatre enseignants sur cinq sont rémunérés au titre de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, dont plus de 46 000 (soit 13,9 %) assurent des fonctions de direction et sont totalement ou partiellement déchargés de classe. 8,1 % des enseignants sont affectés au remplacement. 7 % sont rémunérés à des titres divers, dont la prévention et le traitement des difficultés scolaires, la scolarisation des élèves malades ou handicapés [2].

97,6% des enseignants sont professeurs des écoles. 2,3% sont instituteurs. Les autres enseignants titulaires et non titulaires sont peu nombreux. La féminisation des enseignants du premier degré, bien qu'importante (81,7 %), continue à progresser (+ 0,2 % par rapport à 2010). Les femmes sont proportionnellement moins nombreuses parmi les enseignants directeurs d'école ou remplaçants, respectivement 73 % et 67,3 %.

Le taux de travail à temps partiel ou incomplet est de 12,1 %, pour l'ensemble des enseignants du premier degré. Ce taux est en légère progression (+ 0,2 %). Il varie selon les corps : de 12 % pour les professeurs des écoles à 15,4 % pour les instituteurs. Il diffère selon la fonction ou l'affectation : 4,4 % pour les directeurs d'école, 6 % (ou à peine moins) pour les enseignants affectés à la prévention et au traitement des difficultés scolaires, à la scolarisation des élèves malades ou handicapés.

Le nombre d'enseignants dans les écoles du premier degré a connu une période de forte croissance de 1962 à 1985 (+ 35 %), suivie d'une relative stabilité en dépit de quelques fluctuations [3]. Il enregistre, de 2000 à 2011, un accroissement global de 2,7 %.

### Définitions

### Champ

Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles y compris les enseignants du CNED, les enseignants formateurs et les enseignants stagiaires.

#### Directeurs d'écoles ou d'établissements

Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurantla fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou partiellement déchargés de classe.

### **Fonctionnaires stagiaires**

La mise en place définitive de la formation professionnelle des enseignants désormais placée sous la responsabilité des universités doit permettre aux lauréats des concours d'enseignement de prendre une classe en responsabilité dès la rentrée suivant l'obtention du master. À ce titre, en janvier 2011, 7 400 fonctionnaires stagiaires sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré.

## Besoins éducatifs particuliers : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)

Le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) (présentant différentes options) est le titre de spécialisation des personnels enseignants du premier degré de l'éducation relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

#### LOLF

Loi organique du 1er août 2001, appliquée depuis le 1er janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

### **Avertissement**

Les effectifs au 31 janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'INSEE, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

Sources: MENJVA-MESR DEPP Fichiers de paye, janvier 1993 à janvier 2011.

Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, nº 7120.

## [1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public (France métropolitaine + DOM)

Affectation	Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2007	Janvier 2008	Janvier 2009	Janvier 2010	Janvier 2011
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	302 048	308 630	310 173	311 460	312 332	311 661	312 805	320 232
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (2)	16 333	9 606	9 930	9 879	10 025	10 078	10 640	10 636
Sous-total	318 381	318 236	320 103	321 339	322 357	321 739	323 445	330 868
Formation initiale (3)	20 041	20 733	17 376	15 472	15 544	15 271	11 483	-
CNED (4)	438	456	474	463	-	-	-	-
Total	338 860	339 425	337 953	337 274	337 901	337 010	334 928	330 868

<sup>(1)</sup> Changement de champ: au 31 janvier 2005, sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires; au 31 janvier 2011, sont inclus les 7 385 fonctionnaires stagiaires, directement affectés dans les écoles (voir « Définitions »).

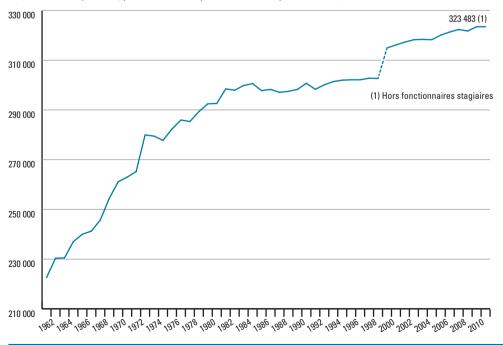
## [2] Les enseignants du premier degré public par corps, fonction, ou type d'action LOLF, janvier 2011 (France métropolitaine + DOM)

	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non- titulaires (1)	Total	% du total	% femmes	% temps partiel
Enseignants dans le préélémentaire et l'élémentaire	6 375	269 836	30	95	276 336	83,5	83,8	13,1
dont : directeurs d'école	1 151	44 958			46 109	13,9	73,0	4,4
fonctionnaires stagiaires		7 371	10	4	7 385	2,2	84,6	0,0
Remplacement	784	26 047	4	18	26 853	8,1	67,3	3,9
Prévention et traitement des difficultés scolaires	271	12 293	3	2	12 569	3,8	78,8	6,0
Scolarisation des élèves malades ou handicapés	163	10 466	2	5	10 636	3,2	75,4	5,8
Encadrement pédagogique, réadaptation ou réemploi	83	4 277	114	5	4 479	1,4	62,8	0,6
Total	7 676	322 919	153	120	330 868	100,0	81,7	12,1
% femmes	75,5	81,9	57,5	80,0	81,7			
% temps partiel	15,4	12,0	2,6	31,7	12,1			

<sup>(1)</sup> Les non-titulaires sont des instituteurs suppléants, des maîtres auxiliaires et des professeurs contractuels.

### [3] Évolution de l'effectif enseignant dans le premier degré public de janvier 1962 à janvier 2011

(France métropolitaine, puis France métropolitaine + DOM à partir de 2000)



<sup>(2)</sup> Sont comptabilisés dans cette d'ubrique les personnels relevant de la scolarisation des élèves malades ou handicapés (9 691) et de l'enseignement extérieur à l'école (945). (3) Ces effectifs sont composés d'enseignants formateurs, et très majoritairement d'enseignants stagiaires. En janvier 2011, les 7 385 fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

<sup>(4)</sup> À partir de janvier 2008, les enseignants affectés au CNED sont comptabilisés avec l'ensemble des enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

<sup>(2)</sup> Type d'action LOLF.

La répartition des 330 900 enseignants du premier degré (fonctionnaires stagiaires compris) présente des disparités importantes par département [1]. Comparés à une moyenne départementale de 3 300 enseignants, deux tiers des départements se situent en dessous de cette moyenne en ayant un effectif médian proche de 2 600. Avec un effectif supérieur à 4 000 enseignants, un quart des départements rassemble la moitié des effectifs. Les valeurs extrêmes vont de 440 enseignants en Lozère à 13 500 dans le Nord. Onze départements ont moins de 1 000 enseignants (Lozère, Creuse, Corse-du-Sud, Territoire de Belfort, Haute-Corse, Cantal, Hautes-Alpes, Ariège, Lot, Gers, Alpes-de-Haute-Provence). Sept départements dépassent 8 000 enseignants (Paris, Yvelines, Seine-et-Marne, Pas-de-Calais, Rhône), dont deux, les Bouches-du-Rhône et la Seine-Saint-Denis, ont respectivement 9 900 et 10 000 enseignants.

Les enseignants du premier degré public sont rémunérés pour 26,3 % d'entre eux au titre de l'enseignement préélémentaire, pour 50 % au titre de l'élémentaire et pour 23,7 % au titre du remplacement, des besoins éducatifs particuliers et des actions diverses. Certains départements s'éloignent largement de cette répartition. Au titre du préélémentaire, il y a proportionnellement très peu d'enseignants dans le Cantal (3,9 %) et dans l'Aveyron (9,7 %) mais nettement plus dans les Hauts-de-Seine (30 %) et le Morbihan (38,9 %). Dans les Côtes-d'Armor, en Ardèche et dans les Landes, pratiquement 64 % des enseignants exercent au titre de l'enseignement élémentaire, soit 14 points de plus que la moyenne nationale de 50 %.

Le ratio des 50 ans et plus par rapport aux moins de 30 ans reste stable par rapport à 2010 (1,5) [2]. Ce ratio s'échelonne de 0,8 dans le Pas-de-Calais à 3,2 en Guadeloupe. Quatre départements ont un ratio inférieur à 1 (Pas-de-Calais, Guyane, Mayenne, Seine-Saint-Denis). Dans 27 départements, les 50 ans et plus sont au moins deux fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Ces départements sont plutôt situés en zones littorales et dans le Sud de la France. Paris reste atypique avec une proportion élevée d'enseignants d'au moins 50 ans (31,7 %).

### Définitions

### Champ

Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles y compris les fonctionnaires stagiaires affectés directement dans les écoles en 2011.

### Le corps des professeurs des écoles

Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs.

L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude;
- au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'Étattitulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs) jusqu'aux sessions de 2009. Les décrets du 28 juillet 2009 (JO du 29 juillet 2009) ont modifié les conditions d'inscription aux concours de recrutement des professeurs des écoles (mastérisation des recrutements). Le niveau de recrutement par concours des personnels enseignants est élevé au master (bac + 5) avec cependant deux années de transitions pour les sessions 2010 et 2011.

Sources: MENJVA-MESR DEPP Fichier de paye, janvier 2011.

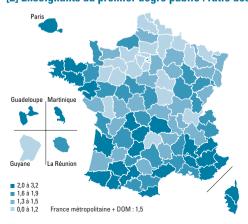
Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7120.

### [1] Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département (janvier 2011)

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Elém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-de-Haute-					Ardèche	206	916	296	1 418	Paris	2 283	3 335	2 446	8 064
Provence	228	509	203	940	Drôme	679	1 248	643	2 570	Charente	437	847	379	1 663
Hautes-Alpes	178	449	172	799	Isère	1 853	3 343	1 411	6 607	Charente-Marit.	751	1 496	691	2 938
Bouches-du-Rh.	2 742	4 822	2 314	9 878	Savoie	566	1 117	488	2 171	Deux-Sèvres	416	876	411	1 703
Vaucluse	773	1 447	658	2 878	Haute-Savoie	966	1 860	872	3 698	Vienne	521	1 041	520	2 082
Aix-Marseille	3 921	7 227	3 347	14 495	Grenoble	4 2 7 0	8 484	3 710	16 464	Poitiers	2 125	4 260	2 001	8 386
Aisne	831	1 556	713	3 100	Nord	3 902	6 299	3 309	13 510	Ardennes	444	826	487	1 757
Oise	1 298	2 384	1 055	4 737	Pas-de-Calais	2 370	4 003	1 970	8 343	Aube	457	796	453	1 706
Somme	461	1 846	674	2 981	Lille	6 272	10 302	5 279	21 853	Marne	808	1 402	819	3 029
Amiens	2 590	5 786	2 442	10 818	Corrèze	289	575	318	1 182	Haute-Marne	292	528	305	1 125
Doubs	830	1 533	660	3 023	Creuse	137	324	192	653	Reims	2 001	3 552	2 0 6 4	7 617
Jura	319	747	340	1 406	Haute-Vienne	364	833	440	1 637	Côtes-d'Armor	269	1 510	555	2 3 3 4
Haute-Saône	379	689	332	1 400	Limoges	790	1732	950	3 472	Finistère	815	1 658	753	3 226
Terr. de Belfort	224	393	148	765	Ain	763	1 834	696	3 293	Ille-et-Vilaine	991	1 823	856	3 670
Besançon	1 752	3 362	1 480	6 594	Loire	1 004	1 739	740	3 483	Morbihan	860	840	510	2 210
Dordogne	301	1 165	422	1 888	Rhône	2 447	4 183	1 881	8 511	Rennes	2 935	5 831	2 674	11 440
Gironde	1 898	3 374	1 655	6 927	Lyon	4 2 1 4	7 756	3 317	15 287	Eure	900	1 742	721	3 363
Landes	292	1 176	378	1 846	Aude	425	927	405	1 757	Seine-Maritime	1 786	3 312	1 504	6 602
Lot-et-Garonne	412	753	406	1 571	Gard	1 022	1 841	731	3 594	Rouen	2 686	5 054	2 2 2 5	9 965
Pyrénées-Atl.	667	1 510	550	2 7 2 7	Herault	1 407	2 5 3 4	1 120	5 061	Bas-Rhin	1 623	2890	1 231	5 744
Bordeaux	3 570	7 978	3 411	14 959	Lozère	89	229	125	443	Haut-Rhin	1 180	2 002	893	4 075
Calvados	678	2 023	795	3 496	PyrOrientales	614	1 176	511	2 301	Strasbourg	2803	4892	2 124	9 819
Manche	584	1 134	583	2 301	Montpellier	3 557	6 707	2 892	13 156	Ariège	111	478	213	802
Orne	375	658	328	1 361	Meurthe-et-Mos.	1 054	1 892	943	3 889	Avevron	116	824	258	1 198
Caen	1 637	3 815	1 706	7 158	Meuse	190	672	319	1 181	Haute-Garonne	1 718	3 071	1 326	6 115
Allier	305	1 009	390	1704	Moselle	1 568	2 961	1 213	5 742	Gers	242	496	187	925
Cantal	31	567	196	794	Vosges	558	1 096	504	2 158	Lot	193	404	206	803
Haute-Loire	121	647	250	1 018	Nancy-Metz	3 3 7 0	6 621	2 9 7 9	12 970	Hautes-Pyrénées	302	525	267	1 094
Puy-de-Dôme	570	1 685	673	2 928	Loire-Atlantique	1 457	2 491	1 143	5 091	Tarn	306	1 021	399	1 726
Clermont-Ferrand		3 908	1 509	6 4 4 4	Maine-et-Loire	811	1 545	698	3 054	Tarn-et-Garonne	227	763	298	1 288
Corse-du-Sud	164	341	165	670	Mayenne	314	683	317	1 314	Toulouse	3 215	7 582	3 154	13 951
Haute-Corse	151	452	189	792	Sarthe	452	1 748	653	2 853	Yvelines	2 301	3 933	1840	8 074
Corse	315	793	354	1 462	Vendée	537	906	389	1 832	Essonne	2 023	3 483	1 734	7 240
Seine-et-Marne	2 301	3 985	1 861	8 147	Nantes	3 571	7 373	3 200	14 144	Hauts-de-Seine	2 425	3 606	1 858	7 889
Seine-St-Denis	2 841	4 363	2 814	10 018	Alpes-Maritimes	1 330	2 450	1 189	4 969	Val-d'Oise	2 136	3 609	1 744	7 489
Val-de-Marne	2 100	3 304	1 824	7 228	Var	1 337	2 415	1 174	4 926	Versailles	8 885	14 631	7 176	30 692
Créteil	7 242	11 652	6 499	25 393	Nice	2 6 6 7	4 865	2 3 6 3	9 895	France métro.	83 408	158 326	74 614	316 348
Côte-d'Or	736	1 320	741	2 797	Cher	391	782	369	1 542	Guadeloupe	817	1 471	895	3 183
Nièvre	284	503	324	1 111	Eure-et-Loir	665	1 249	547	2 461	Guyane	523	1 028	709	2 260
Saône-et-Loire	763	1 475	659	2 897	Indre	287	573	276	1 136	Martinique	517	1 458	823	2 798
Yonne	489	944	424	1 857	Indre-et-loire	737	1 411	713	2 861	La Réunion	1 711	3 042	1 526	6 279
Dijon	2 272	4 2 4 2	2 148	8 662	Loir-et-Cher	412	849	456	1 717	DOM	3 568	6 999	3 953	14 520
Dijon	2212	7 2 7 2	2 170	0 002	Loiret	946	1722	803	3 471	France métro.	3 300	0 333	3 3 3 3	17 320
					Orléans-Tours	3 438	6 586	3 164	13 188	+ DOM	86 976	165 325	78 567	330 868

### [2] Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans (janvier 2011)



En France métropolitaine et dans les DOM, en janvier 2011, 138 600 enseignants exercent dans les classes sous contrat des établissements privés, 32 % au niveau du premier degré et 68 % au niveau du second degré [1]. L'effectif des enseignants des classes privées sous contrat a globalement diminué de 1,3 % entre 2010 et 2011.

Cette baisse est liée à la diminution des enseignants dans le premier degré (-2,4%), qui affecte principalement les instituteurs suppléants (-9,9 % de 2010 à 2011). Dans le second degré, la diminution globale des enseignants (-0,7 %) se traduit par des fluctuations entre les différents corps : augmentation des maîtres auxiliaires (+1,4 %), stabilité des effectifs de professeurs certifiés et légère augmentation des PLP (+0,7 %).

44 400 professeurs ou instituteurs enseignent dans les classes préélémentaires, élémentaires et les classes relevant de dispositifs spécifiques de scolarisation. 87,8 % sont rémunérés sur une échelle de professeurs des écoles, 2,7 % sur une échelle d'instituteurs et 9,5 % sont des instituteurs suppléants. 16,4 % des enseignants exercent à temps partiel ou incomplet (contre 12,1 % dans le public), soit une augmentation de 0,5 point entre 2010 et 2011. Ce taux de temps partiel, pour les instituteurs suppléants, a augmenté de 2 points de 2010 à 2011, atteignant 42,6 %.

94 300 enseignants sont rémunérés au titre de l'enseignement du second degré. 77 000 enseignants (81,7 %) sont payés sur des échelles de titulaires et 17 300 sont des maîtres auxiliaires. Un enseignant sur sept exerce à temps partiel parmi les titulaires et presque un sur deux parmi les non-titulaires. 60,6 % de l'ensemble des enseignants sont des professeurs rémunérés sur une échelle des certifiés, 10,9 % sont des professeurs de lycée professionnel, 5,9 % des adjoints d'enseignement et 18,3 % des maîtres auxiliaires. L'âge moyen des titulaires est de 46,1 ans, les certifiés ayant six mois de moins. Les maîtres auxiliaires sont beaucoup plus jeunes (37,4 ans). Le pourcentage de temps partiel est deux fois plus élevé dans le privé que dans le public (20,7 % contre 10,6 %).

Par rapport au public, les enseignants des classes sous contrat du secteur privé sont plus souvent des femmes : 91 % contre 81,7 % dans le premier degré, 66 % contre 57,9 % dans le second. Ces enseignants sont plus âgés, en moyenne de deux années dans le premier degré et d'un an et demi dans le second. Les effectifs les plus importants se situent dans le département du Nord (3 100), en Loire-atlantique (2 400) et en Ille-et-vilaine (2 000).

### Définitions

### École ou établissement sous contrat

Une école ou un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

### Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement

Les maîtres, exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

### Les enseignants

Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement.

Les personnels sont rémunérés sur les actions LOLF du programme « enseignement privé des premier et second degrés » (voir 9.1).

### Échelle de rémunération

Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

### PLP, PEGC, AE, CE, EPS

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

Sources: MENJVA-MESR DEPP Fichier de paye, janvier 2011.

Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques , n° 7121.

### [1] Répartition des enseignants des classes sous contrat des établissements privés, janvier 2011 (France métropolitaine + DOM)

Grade ou grade assimilé		Premie	r degré			Second	l degré		Total			
	Effectif	Âge	%	% temps	Effectif	Âge	%	% temps	Effectif	Âge	%	% temps
		moyen	femmes	partiel		moyen	femmes	partiel		moyen	femmes	partiel
Professeurs des écoles	38 956	42,8	91,0	13,4	627	54,6	65,6	13,4	39 583	43,0	90,6	13,4
Instituteurs	1 186	42,4	92,8	24,0	8	56,1	75,0	37,5	1 194	42,5	92,7	24,1
Prof. de chaire supérieure					61	55,7	24,6	0,0	61	55,7	24,6	0,0
Professeurs agrégés					3 307	48,1	46,9	6,7	3 307	48,1	46,9	6,7
Certifiés et assimilés	7	49,0	85,7	28,6	57 124	45,6	67,7	15,2	57 131	45,6	67,7	15,2
PLP	2	40,5	100,0	0,0	10 240	46,2	61,4	11,5	10 242	46,2	61,4	11,5
AE-CE (EPS)					5 552	47,9	69,0	21,1	5 552	47,9	69,0	21,1
PEGC					88	58,1	54,5	27,3	88	58,1	54,5	27,3
Échelle de titulaires	40 151	42,8	91,1	13,7	77 007	46,1	66,0	14,8	117 158	45,0	74,6	14,4
Instituteurs suppléants	4 226	34,9	90,9	42,6					4 2 2 6	34,9	90,9	42,6
Maîtres auxiliaires					17 255	37,4	65,8	47,3	17 255	37,4	65,8	47,3
Échelle de non-titulaires	4 226	34,9	90,9	42,6	17 255	37,4	65,8	47,3	21 481	36,9	70,7	46,4
Total	44 377	42,1	91,0	16,4	94 262	44,5	66,0	20,7	138 639	43,7	74,0	19,4

### [2] Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé (2011) : répartition géographique (1)

Départements et académies	Préél.	Élém + autres.	Total	Départements et académies	Préél.	Elém.+ autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.+ autres	Total
Alpes-Hte-Provence	9	37	46	Ardèche	74	410	484	Paris	383	1 219	1 602
Hautes-Alpes	16	41	57	Drôme	65	274	339	Charente	27	136	163
Bouches-du-Rhône	234	756	990	Isère	145	469	614	Charente-Marit.	28	182	210
Vaucluse	66	209	275	Savoie	43	156	199	Deux-Sèvres	71	314	385
Aix-Marseille	325	1 043	1 368	Haute-Savoie	76	422	498	Vienne	10	225	235
Aisne	62	187	249	Grenoble	403	1 731	2 134	Poitiers	136	857	993
Oise	61	202	263	Nord	935	2 208	3 143	Ardennes	23	83	106
Somme	114	287	401	Pas-de-Calais	287	712	999	Aube	27	90	117
Amiens	237	676	913	Lille	1 222	2 920	4142	Marne	90	251	341
Doubs	47	174	221	Corrèze	15	51	66	Haute-Marne	9	35	44
Jura	34	89	123	Creuse	3	7	10	Reims	149	459	608
Haute-Saône	13	56	69	Haute-Vienne	26	75	101	Côtes-d'Armor	2	890	892
Territ. de Belfort	12	59	71	Limoges	44	133	177	Finistère	392	1 328	1 720
Besançon	106	378	484	Ain	31	304	335	Ille-et-Vilaine	561	1 415	1 976
Dordogne	14	93	107	Loire	204	665	869	Morbihan	498	1 305	1 803
Gironde	138	505	643	Rhône	362	1 134	1 496	Rennes	1 453	4 938	6 391
Landes	5	121	126	Lyon	597	2 103	2700	Eure	53	187	240
Lot-et-Garonne	29	123	152	Aude	24	86	110	Seine-Maritime	142	454	596
Pyrénées-Atlant.	51	677	728	Gard	113	306	419	Rouen	195	641	836
Bordeaux	237	1 519	1 756	Herault	130	472	602	Bas-Rhin	35	251	286
Calvados	114	357	471	Lozère	40	127	167	Haut-Rhin	27	219	246
Manche	124	332	456	PyrOrientales	30	175	205	Strasbourg	62	470	532
Orne	72	228	300	Montpellier	337	1 166	1503	Ariège	6	50	56
Caen	310	917	1 227	Meurthe-et-Mos.	65	177	242	Aveyron	6	320	326
Allier	23	113	136	Meuse		77	77	Haute-Garonne	125	409	534
Cantal	21	80	101	Moselle	56	210	266	Gers	24	86	110
Haute-Loire	91	325	416	Vosges	23	112	135	Lot	11	68	79
Puy-de-Dôme	41	328	369	Nancy-Metz	144	576	720	Hautes-Pyrénées	40	100	140
Clermont-Ferrand	176	846	1 022	Loire-Atlantique	669	1 715	2 384	Tarn	57	236	293
Corse-du-Sud	8	22	30	Maine-et-Loire	450	1 243	1 693	Tarn-et-Garonne	22	117	139
Haute-Corse	3	14	17	Mayenne	143	435	578	Toulouse	291	1 386	1 677
Corse	11	36	47	Sarthe	9	470	479	Yvelines	143	527	670
Seine-et-Marne	68	285	353	Vendée	462	1 103	1 565	Essonne	77	302	379
Seine-St-Denis	71	355	426	Nantes	1 733	4966	6 699	Hauts-de-Seine	176	580	756
Val-de-Marne	122	376	498	Alpes-Maritimes	93	297	390	Val-d'Oise	59	270	329
Créteil	261	1 016	1 277	Var	57	272	329	Versailles	455	1 679	2 134
Côte-d'Or	46	171	217	Nice	150	569	719	France métro.	9 826	33 587	43 413
Nièvre	14	41	55	Cher	20	78	98	Guadeloupe	45	187	232
Saône-et-Loire	61	139	200	Eure-et-Loir	48	168	216	Guyane	26	94	120
Yonne	26	102	128	Indre	15	51	66	Martinique	24	197	221
Dijon	147	453	600	Indre-et-loire	63	258	321	La Réunion	95	296	391
(1) Enseignement préél	émentaire,	élémentaire	et	Loir-et-Cher	42	132	174	DOM	190	774	964
autres enseignants des	corps du 1	ler degré.		Loiret	74	203	277	France métro.			

+ DOM

10 016 34 361

En 2010-2011, un peu plus de 349 000 enseignants en face d'élèves du second degré exercent dans les collèges et lycées publics en France métropolitaine et dans les DOM [1] [2]. Ce nombre est en baisse de près de 7 400 (- 2,1 %) par rapport à l'année précédente, confirmant la tendance observée depuis l'année 2002-2003 (environ 53 000 enseignants en moins par rapport à la rentrée 2002).

Entre 2009 et 2010, le nombre de titulaires a diminué de 2,6 % et le nombre de non-titulaires a augmenté de 11,7 %. Les effectifs de tous les corps de titulaires baissent. Les effectifs des agrégés et des professeurs de chaires supérieures diminuent pour la quatrième année consécutive. Les effectifs de PEGC, d'adjoints et de chargés d'enseignement baissent en raison de l'arrêt du recrutement en 1986 et de l'intégration d'une partie d'entre eux au sein du corps des certifiés. Cette intégration n'empêche pas la baisse du nombre de certifiés (- 2,2 %). Les PLP voient leur nombre passer à un peu plus de 55 000, correspondant à une baisse de 2,6 %.

### Définitions

### Champ

Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), hors enseignement religieux. Ne sont pas compris les personnels de remplacement (titulaires ou non) et de documentation, les enseignants en EREA (1 900 environ) et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA (7 400 environ).

Les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves: ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées d'information ne sont pas comptabilisés. Le calcul du nombre des non-titulaires inclut cette année les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et les travailleurs handicapés sous contrat (non comptabilisés dans l'édition précédente). Les enseignants vacataires ne sont toujours pas comptés pour des raisons de qualité de l'information recueillie.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel. Les LP peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

### Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

#### **A**aréaés

Professeurs agrégés, chefs de travaux exerçant une activité d'enseignement.

### Certifiés et assimilés

Voir 9.9

PEGC - Professeurs d'enseignement général de collège.

### **PLP**

Professeurs de lycée professionnel.

#### Adjoints d'enseignement

Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit d'enseignement, soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et ne sont alors pas comptabilisés ici.

### Chargés d'enseignement

Anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

### **Non-titulaires**

Professeurs contractuels essentiellement,mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires. Ici, les vacataires ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 04.22, 04.26, 08.03, 08.22, 08.29.

Sources: MENJVA-MESR DEPP
Bases relais

## [1] Évolution du nombre d'enseignants du second degré (y compris les stagiaires) devant élèves en lycées et collèges publics (1)

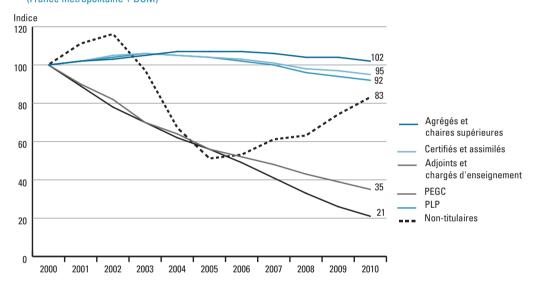
(France métropolitaine + DOM)

	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Agrégés et chaires supérieures	46 748	47 591	48 375	48 896	49 804	50 201	50 224	49 722	48 849	48 440	47 593
Certifiés et assimilés	235 962	241 101	247 748	250 357	248 384	245 597	242 428	238 323	232 205	229 915	224 825
Adjoints et chargés d'enseignement	5 619	5 0 6 4	4 603	3 945	3 569	3 157	2 906	2 682	2 408	2 199	1 988
PEGC	23 107	20 527	18 063	16 069	14 416	12 894	11 400	9 500	7 672	6 091	4 763
PLP	60 018	61 128	62 620	63 385	62 978	62 183	61 436	59 917	57 902	56 608	55 148
Titulaires	371 454	375 411	381 409	382 652	379 151	374 032	368 394	360 144	349 036	343 253	334 317
Non-titulaires (2)	17 795	19 683	20 719	17 195	11 907	9 101	9 437	10 767	11 152	13 248	14 802
Total général	389 249	395 094	402 128	399 847	391 058	383 133	377 831	370 911	360 188	356 501	349 119

<sup>(1)</sup> Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

Remarque - Les données ont été révisées et peuvent donc différer légèrement des éditions précédentes.

## [2] Évolution du nombre d'enseignants du second degré (y compris les stagiaires) (Indice 100 en 2000) (France métropolitaine + DOM)



<sup>(2)</sup> Ne sont comptabilisés que les maîtres auxiliaires et les contractuels, pas les vacataires.

En 2010-2011, 349 100 enseignants du second degré effectuent un service annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM, dont près de 17 000 dans les DOM [1].

En France métropolitaine, trois académies concentrent presque un quart des enseignants. Il s'agit de Versailles, Créteil et Lille avec respectivement environ 30 800, 26 200 et 23 000 enseignants.

À l'autre extrémité de la distribution, on recense 4 000 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 700 dans celle de Corse.

Les autres académies de France métropolitaine comptent entre 6 600 et 16 400 enseignants.

En France métropolitaine, le corps enseignant est majoritairement féminin (58 %). Le pourcentage de femmes varie toutefois de 54 % à 62 % selon les académies. La proportion de non-titulaires en France métropolitaine est de 4,0 %. Elle était de 3,5 % l'an dernier. Elle est très variable d'une académie à l'autre (de 2,3 % à Toulouse et Besançon à 7,5 % à Créteil) [2]. Les DOM se caractérisent par un taux de féminisation plus faible que la moyenne de la France métropolitaine (de 44 % en Guyane à 57 % en Martinique) et par un pourcentage de non-titulaires plus élevé que la moyenne de la France métropolitaine : de 5,2 % à La Réunion à 28,5 % en Guyane [1].

### Définitions

### Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir 9.7.

#### Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires. Ici, les enseignants vacataires ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

## Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

Depuis la circulaire du 20 juin 1986 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap « déficience intellectuelle légère » qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

Sources: MENJVA-MESR DEPP
Bases relais

Pour en savoir plus

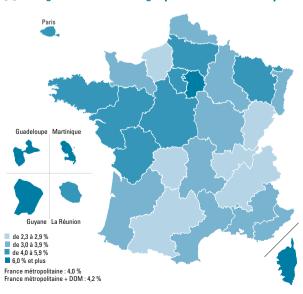
- Notes d'Information, 04.22, 04.26, 08.03, 08.22, 08.29.

### [1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par académie et type d'établissement en 2010-2011

	Collège et SEGPA	LP	LEGT	Total (1)	% femmes	% non-titulaires
Aix-Marseille	7 438	2 376	5 530	15 344	59,0	3,5
Amiens	5 505	2 154	3 704	11 363	56,2	4,7
Besançon	3 192	1 078	2 580	6 850	57,0	2,3
Bordeaux	7 567	2 658	5 661	15 886	58,1	3,5
Caen	3 819	1 205	2 765	7 789	54,9	3,4
Clermont-Ferrand	3 261	921	2 461	6 643	57,0	3,4
Corse	865	296	569	1 730	57,4	7,3
Créteil	12 805	2 207	11 183	26 195	57,3	7,5
Dijon	4 379	751	3 700	8 830	57,2	3,6
Grenoble	8 251	1 782	6 309	16 342	59,7	2,6
Lille	10 793	4 698	7 428	22 919	54,2	3,2
Limoges	1 878	620	1 448	3 946	57,2	2,7
Lyon	7 332	2 115	5 777	15 224	59,6	2,6
Montpellier	6 862	1 767	5 175	13 804	57,1	3,2
Nancy-Metz	6 420	1 925	5 431	13 776	56,5	5,0
Nantes	7 114	1 806	5 557	14 477	55,7	5,4
Nice	5 518	1 374	4 003	10 895	58,6	3,1
Orléans-Tours	6 858	1 890	4 736	13 484	58,2	4,0
Paris	3 626	1 089	5 748	10 463	59,2	4,9
Poitiers	4 520	1 379	3 213	9 112	58,3	4,8
Reims	3 694	1 440	2 591	7 725	57,0	3,8
Rennes	5 861	1 630	4 993	12 484	56,2	4,5
Rouen	5 555	1 256	4 075	10 886	57,4	2,9
Strasbourg	5 174	786	4 819	10 779	57,6	3,0
Toulouse	7 056	2 121	5 275	14 452	60,7	2,3
Versailles	14 936	2 589	13 295	30 820	61,6	4,4
Total France métropolitaine	160 279	43 913	128 026	332 218	57,9	4,0
Guadeloupe	1 764	488	1 396	3 648	52,8	7,1
Guyane	1 188	312	640	2 140	43,6	28,5
Martinique	1 455	669	1 237	3 361	57,3	8,1
La Réunion	3 728	1 413	2 611	7 752	49,0	5,2
Total DOM	8 135	2882	5 884	16 901	50,8	9,1
Total France métropolitaine + DOM	168 414	46 795	133 910	349 119	57,5	4,2

<sup>(1)</sup> Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré et les vacataires.

### [2] Enseignants du second degré public devant élèves : part des non-titulaires en 2010-2011



À la rentrée 2010, un peu plus de 168 400 enseignants du second degré effectuent leur service principal dans un collège, soit 48,2 % de l'ensemble des professeurs. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 134 000 professeurs (38,4 %), tandis que 46 800 enseignants (13,4 %) sont affectés dans un lycée professionnel (LP) [1]. 95,8 % des enseignants sont titulaires, 4,2 % non-titulaires [2].

Le corps enseignant est essentiellement composé de certifiés (64,4 %), de PLP (15,8 %) et d'agrégés (13,0 %). Les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les collèges et les LEGT (respectivement 86,2 % et 56,9 % du corps enseignant). Dans les LEGT, ils forment, avec les agrégés (27,1 %), 84 % du corps enseignant. Dans les LP, 81,5 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (10,0 %).

La proportion de femmes, 57,5 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63,6 %) que dans les LEGT (53,0 %) et, surtout, que dans les LP (48,8 %) [1]. C'est parmi les certifiés et assimilés que l'on retrouve la part la plus importante de femmes (61,5 %), tandis que parmi les agrégés, un peu plus d'un enseignant sur deux est une femme (51,7 %). Les PLP, les adjoints et chargés d'enseignement et les professeurs de chaire supérieure sontmoins féminisés, avec respectivement49,3 %, 47,8 % et 31,6 % de femmes.

Au total, 10,2 % des enseignants titulaires choisissent de travailler à temps partiel. Ce mode de service est plus fréquent dans les collèges (12,2 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 8,7 et 6,8 %). C'est parmi les certifiés et les PEGC que le temps partiel est le plus répandu (respectivement 11,5 % et 16,6 % travaillent à temps partiel).

### Définitions

### Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir 9.7.

### Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

#### Certifiés et assimilés

Professeurs certifiés (titulaires d'un CAPES ou CAPET ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

#### PEGC

Professeurs d'enseignement général de collège.

#### PI P

Professeurs de lycée professionnel.

### **Temps partiel**

Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors nontitulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

Sources: MENJVA-MESR DEPP
Bases relais

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 04.22, 04.26, 08.03, 08.22, 08.29.

## [1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement en 2010-2011 (1)

(France métropolitaine + DOM)

	Collège (2)	LEGT	LP	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure		2 104		2 104	31,6	0,3
Agrégés	8 958	36 240	291	45 489	51,7	7,6
Certifiés et assimilés	145 192	76 153	3 480	224 825	61,5	11,5
Adjoints et chargés d'enseignement	1 329	452	207	1 988	47,8	9,7
PEGC	4 748	6	9	4 763	57,5	16,6
PLP	2 637	14 397	38 114	55 148	49,3	6,6
Total titulaires et stagiaires	162 864	129 352	42 101	334 317	57,8	10,2
Maîtres auxiliaires	545	223	231	999	58,9	
Professeurs contractuels	5 0 0 5	4 335	4 463	13 803	50,6	
Total non-titulaires	5 550	4 558	4 694	14 802	51,1	
Total général	168 414	133 910	46 795	349 119	57,5	
% femmes	63,6	53,0	48,8	57,5		
% temps partiel des titulaires	12,2	8,7	6,8	10,2		

<sup>(1)</sup> Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

Lecture - 2 104 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT. 31,6 % sont des femmes et 0,3 % travaillent à temps partiel. En collège, 63,6 % des enseignants sont des femmes et 12,2 % des titulaires travaillent à temps partiel.

### [2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps ou grade selon le type d'établissement en 2010-2011 (1)

(France métropolitaine + DOM)

	Collège (1)	LEGT	LP	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	1,6	-	0,6
Agrégés	5,3	27,1	0,6	13,0
Certifiés et assimilés	86,2	56,9	7,4	64,4
Adjoints et chargés d'enseignement	0,8	0,3	0,4	0,6
PEGC	2,8	0,0	0,0	1,4
PLP	1,6	10,8	81,5	15,8
Total titulaires et stagiaires	96,7	96,6	90,0	95,8
Non-titulaires (2)	3,3	3,4	10,0	4,2
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

<sup>(1)</sup> Les enseignants d'un corps du premier degré ne sont pas comptabilisés.

<sup>(2)</sup> À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

<sup>(2)</sup> Les vacataires ne sont pas comptabilisés.

À la rentrée scolaire 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, 78,3 % des enseignants du second degré en lycées et collèges publics exercent dans un domaine « disciplinaire ». Parmi eux, pratiquement 6 sur 10 enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes.

13,1 % des enseignants exercent dans les domaines de la production, dont près de la moitié en génie mécanique et en technologie.

Les domaines des services regroupent, quant à eux, 8,5 % des enseignants, principalement en économie et gestion (près de 4 sur 5).

Dans les collèges, ce sont les enseignants des groupes de disciplines « langues » et « lettres » qui sont les plus nombreux (respectivement 31 800 et 31 600 enseignants). En lycée général ou technologique, les enseignants les plus nombreux sont ceux de langues vivantes (21 500 enseignants) tandis qu'en lycée professionnel, ce sont ceux du groupe de discipline « lettres » (10 300 enseignants).

La proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines des services et de la production (respectivement 9,6 % et 8,9 % contre 4,2 % pour l'ensemble) et plus faible dans les domaines disciplinaires (2,8 %).

Les femmes sont majoritaires dans les domaines des services (67,9 %), ainsi que dans les domaines disciplinaires (62,3 %), où l'on observe néanmoins de fortes disparités, avec des taux allant de 38,5 % de femmes en philosophie à 82,9 % en langues vivantes. Moins d'un enseignant sur quatre est une femme dans les domaines de la production (22,5 %), même si 89,0 % des enseignants de biotechnologie-santé-environnement-génie biologique sont des femmes.

### Définitions

### Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir 9.7.

### Groupe de disciplines « lettres »

Il intègre également les disciplines bivalentes lettreshistoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

### Groupe de disciplines « mathématiques »

Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

### Groupe de disciplines « biologie-géologie »

Il comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

### Enseignement non spécialisé

Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

#### Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires. Ici, les enseignants vacataires ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

Sources: MENJVA-MESR DEPP
Bases relais

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 04.22, 04.26, 08.03, 08.22, 08.29.

## Les enseignants du second degré public par discipline

## [1] Les enseignants du second degré public devant élèves par groupe de disciplines en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM)

	Collège et SEGPA	LP	LEGT	Total (2)	% femmes	% non-titulaires
Domaines disciplinaires	'			'		
Philosophie	2	12	3 722	3 736	38,5	3,3
Lettres	31 586	10 324	15 423	57 333	78,4	3,2
Langues	31 824	175	21 456	53 455	82,9	2,9
Histoire-géographie	17 370	28	9 551	26 949	51,6	1,2
Sciences économiques et sociales		6	3 858	3 864	48,6	5,0
Mathématiques	22 970	5 203	16 192	44 365	45,7	3,0
Physique-chimie	7 604	46	12 473	20 123	42,5	0,5
Biologie-géologie	10 359	12	6 170	16 541	64,8	1,4
Éducation musicale	5 856	1	195	6 052	58,1	3,8
Arts plastiques	5 760	3	478	6 241	63,7	10,5
Métiers des arts appliqués	2	1 822	1 617	3 441	62,2	18,5
Biotechnologie, génie biologique et biochimie	210	65	1 490	1 765	66,3	13,3
Éducation physique et sportive	20 457	2 728	6 372	29 557	45,5	1,1
Total domaines disciplinaires	154 000	20 425	98 997	273 422	62,3	2,8
Domaines de la production						
Technologie	11 157	14	8	11 179	26,3	5,9
Sciences techniques industrielles			556	556	6,7	0,0
Encadrement des ateliers : industrie (1)		5	1	6	33,3	0,0
Génie industriel	841	2 826	1 335	5 002	28,2	17,6
Génie chimique		104	68	172	30,8	7,6
Génie civil	657	1 515	1 283	3 455	10,8	18,8
Génie thermique	162	633	470	1 265	4,7	22,1
Génie mécanique	98	4 030	6 512	10 640	3,4	4,5
Génie électrique	12	2 583	4 303	6 898	4,2	2,8
Biotechnologie, santé, environnement, génie						
biologique	956	3 020	1 253	5 229	89,0	15,1
Hôtellerie : techniques culinaires	69	771	635	1 475	10,6	11,1
Total domaines de la production	13 952	15 501	16 424	45 877	22,5	8,9
Domaines des services						
Informatique, télématique		1	205	206	6,8	1,0
Industries graphiques	2	145	124	271	33,9	38,4
Autres activités : conduite, navigation		490	99	589	5,4	10,9
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	22	323	140	485	33,2	43,1
EFS-Employé technique des collectivités	224	48	7	279	91,0	24,4
Paramédical et social, soins personnels		1 412	1 783	3 195	90,7	23,8
Économie et gestion	139	7 783	15 344	23 266	69,2	6,6
Hôtellerie : services, tourisme	25	637	766	1 428	44,6	7,6
Total domaines des services	412	10 839	18 468	29 719	67,9	9,6
Enseignement non spécialisé	50	30	21	101	67,3	65,3
Ensemble	168 414	46 795	133 910	349 119	57,5	4,2

<sup>(1)</sup> Encadrement des ateliers, seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

Remarque - Les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des « pivots » du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie, santé, environnement, collectivité et hôtellerie, tourisme dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

<sup>(2)</sup> Les vacataires ne sont pas comptabilisés.

En 2010-2011, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public est de 18,5 heures, dont 17,3 heures d'enseignement.

Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (2,1 en moyenne) [1].

Environ 6 034 000 heures d'enseignement, dont près de la moitié en collège (49,0 %), ont été dispensées en 2010-2011 [2].

Il faut noter que le service décrit dans ce chapitre, ne prend pas en compte tout le travail des enseignants, puisque ne sont pas comptés les corrections des copies, les préparations des cours, les réunions pédagogiques, les entretiens avec les parents, etc. (voir 9.13).

### Définitions

### Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir 9.7.

### Service total des enseignants

Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties :

1) des heures d'enseignement;

2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, union nationale du sport scolaire [UNSS]...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement;

3) les pondérations pour l'enseignement postbaccalauréat. Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

### Heures d'enseignement

Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

### Heures supplémentaires

Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

### **PEGC**

Professeurs d'enseignement général de collège.

#### PI P

Professeurs de lycée professionnel.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 02.32, 02.43.
- G. Bonnet et S. Murcia, « Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics », Éducation & formations, n° 46, juillet 1996.

Sources: MENJVA-MESR DEPP

### [1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM)

	Effectifs		ŀ	leures rémunérées		
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	47 593	14,5	1,2	0,4	16,1	2,1
Certifiés et assimilés	224 825	17,6	1,3	0,2	19,0	1,3
Adjoints et chargés d'enseignement	1 988	17,2	3,1	0,0	20,3	0,9
PEGC	4 763	17,6	0,6	0,0	18,1	1,0
PLP	55 148	18,6	0,6	0,0	19,2	1,5
Titulaires	334 317	17,3	1,1	0,2	18,6	1,4
Non-titulaires (3)	14 802	16,7	0,3	0,1	17,0	1,0
Total (4)	349 119	17,3	1,1	0,2	18,5	1,4

<sup>(1)</sup> Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,1 heures qui se décompose en 14,5 heures devant élèves, 1,2 heure dans une autre activité et 0,4 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,1 heures sont rémunérées en heures supplémentaires.

### [2] Répartition des heures enseignées selon le type d'établissement et le corps dans le second degré public en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM)

	Collège et SEGPA	LP	LEGT	Total
Agrégés et chaires supérieures	135 657	4 335	549 888	689 881
Certifiés et assimilés	2 578 494	61 164	1 311 294	3 950 953
Adjoints et chargés d'enseignement	22 708	3 620	7 802	34 131
PEGC	83 470	156	99	83 724
PLP	46 644	709 869	271 631	1 028 145
Total titulaires et stagiaires	2 866 974	779 145	2 140 715	5 786 833
Maîtres auxiliaires	8 540	4 025	3 543	16 109
Professeurs contractuels	80 246	79 319	71 360	230 925
Total non-titulaires	88 786	83 345	74 903	247 034
Total	2 955 760	862 489	2 215 617	6 033 866

Lecture - Les PLP dispensent 709 869 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total, l'ensemble des enseignants assure 2 955 760 heures d'enseignement dans les collèges.

Remarque - Le total des heures peut ne pas correspondre exactement à la somme des heures en raison des arrondis.

<sup>(2)</sup> Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

<sup>(3)</sup> Ne sont pas comptabilisés les vacataires.

<sup>(4)</sup> Y compris les temps partiels.

Les indicateurs « heures/élèves » (H/E) et « élèves/ structure » (E/S) sont utilisés pour mesurer les conditions d'encadrement.

Le « H/E », ratio global d'heures d'enseignement par élève, intervient dans l'attribution de l'enveloppe d'heures aux établissements. À la rentrée 2010, il est de 1,41 heure toutes formations confondues [1]. Il varie de 2,12 heures en lycée professionnel (LP) et 2,37 heures en SEGPA, où les formations sont plus lourdes (ateliers, etc.), à 1,20 heure en collège, 1,37 heure en lycée prébaccalauréat et 1,63 heure en lycée post-baccalauréat. Des différences s'observent selon les académies, avec un minimum de 1,34 heure par élève à Nice et Grenoble, et un maximum de 1,54 heure par élève en Corse. En collège, les écarts sont réduits, les valeurs allant de 1,16 dans les académies de Bordeaux, Grenoble et Rennes à 1,29 en Corse. En lycée pré-baccalauréat, le H/E varie de 1,30 à Grenoble et Toulouse à 1,51 en Corse et en Guyane. Les écarts sont plus importants en lycée professionnel, les valeurs allant de 1,92 en Guyane à 2,52 en Corse.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») correspond au nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Toutes formations confondues, il s'élève à 21,2 élèves. Il est de 23,1 dans les formations dispensées en collège, de 12,5 en SEGPA, de 15,9 en lycée professionnel, de 23,2 en lycée pré-baccalauréat et de 20,4 en lycée post-baccalauréat. On constate également des disparités académiques, le E/S variant de 19,5 dans l'académie de Corse à 22,7 dans celle de Paris.

Depuis la rentrée 2001, le E/S n'a que très peu varié, quel que soit le type d'établissement. Le H/E a également peu changé, sauf pour l'enseignement en lycée professionnel où il a augmenté significativement entre 2005 et 2008 [2] [3].

### Définitions

### Heures d'enseignement par élève (H/E)

Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des classes.

#### E/S

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur. Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en SEGPA ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

#### **SFGPA**

Section d'enseignement général et professionnel adapté.

Sources: MENJVA-MESR DEPP
Bases relais

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 04.22, 04.26, 08.03, 08.22, 08.29.

### [1] Indicateurs « heures/élèves » et « élèves/structure » dans le second degré en 2010-2011 (1)

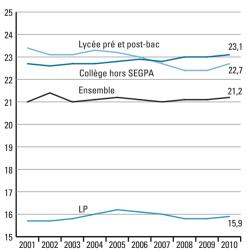
(France métropolitaine + DOM)

	Collèç	je	SEGP	A	LP		Lycée pré	-bac	Lycée pos	t-bac	Tota	l _
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Aix-Marseille	1,18	23,7	2,29	12,5	2,16	15,5	1,41	22,8	1,70	20,4	1,39	21,5
Amiens	1,23	22,6	2,40	12,2	2,05	16,5	1,42	22,9	1,89	18,0	1,46	20,6
Besançon	1,23	22,5	2,30	12,9	2,16	15,3	1,41	22,2	1,84	17,2	1,44	20,4
Bordeaux	1,16	24,0	2,39	12,6	2,23	15,8	1,34	23,8	1,61	20,5	1,39	21,7
Caen	1,23	22,9	2,27	12,5	2,28	15,4	1,38	22,4	1,73	18,5	1,44	20,7
Clermont-Ferrand	1,25	22,4	2,33	13,0	2,10	16,6	1,36	22,9	1,67	19,5	1,43	20,9
Corse	1,29	22,4	2,01	15,2	2,52	13,0	1,51	20,5	2,33	14,6	1,54	19,5
Créteil	1,25	22,8	2,37	12,7	2,06	16,3	1,42	23,1	1,68	19,9	1,44	21,1
Dijon	1,21	22,8	2,24	12,7	2,22	15,1	1,40	22,4	1,71	18,6	1,42	20,7
Grenoble	1,16	23,2	2,49	12,1	2,13	15,5	1,30	23,4	1,64	20,2	1,34	21,5
Lille	1,25	22,0	2,35	12,8	2,02	16,6	1,44	22,1	1,61	20,2	1,47	20,3
Limoges	1,24	22,3	2,24	13,6	2,22	15,6	1,42	22,4	1,76	19,0	1,45	20,6
Lyon	1,19	23,3	2,29	12,6	2,14	15,0	1,38	22,6	1,58	20,7	1,38	21,3
Montpellier	1,18	23,7	2,16	13,5	2,09	16,2	1,36	23,1	1,61	21,2	1,37	21,8
Nancy-Metz	1,23	22,6	2,52	12,4	2,15	15,8	1,41	22,9	1,73	19,2	1,45	20,7
Nantes	1,21	23,3	2,32	12,9	2,24	15,6	1,39	23,0	1,72	20,5	1,42	21,3
Nice	1,17	23,2	2,32	12,2	2,01	16,6	1,31	24,5	1,64	20,9	1,34	22,0
Orléans-Tours	1,23	22,4	2,27	12,5	2,12	15,9	1,36	24,1	1,69	19,7	1,40	21,3
Paris	1,20	24,1	2,54	11,2	2,20	15,4	1,32	24,2	1,33	25,8	1,37	22,7
Poitiers	1,20	23,1	2,36	12,5	2,16	15,4	1,37	23,3	1,81	17,9	1,40	21,2
Reims	1,23	22,6	2,50	12,2	2,11	15,4	1,40	22,7	1,73	18,9	1,45	20,5
Rennes	1,16	23,6	2,47	12,3	2,22	15,1	1,32	23,4	1,56	20,9	1,38	21,4
Rouen	1,26	22,1	2,32	13,0	2,16	15,7	1,35	22,5	1,69	20,0	1,43	20,7
Strasbourg	1,22	22,5	2,60	11,1	2,11	15,3	1,39	23,1	1,64	20,2	1,42	20,8
Toulouse	1,17	23,8	2,54	11,4	2,09	16,6	1,30	23,8	1,61	20,1	1,36	21,9
Versailles	1,17	23,8	2,46	12,2	2,10	15,6	1,33	24,4	1,57	21,9	1,36	22,1
France métropolitaine	1,20	23,1	2,37	12,5	2,13	15,8	1,37	23,2	1,63	20,5	1,40	21,3
Guadeloupe	1,21	23,4	2,35	13,1	1,99	17,9	1,39	22,7	1,79	17,9	1,42	21,4
Guyane	1,26	21,9	2,24	12,9	1,92	17,7	1,51	20,6	2,02	17,0	1,45	20,2
Martinique	1,20	23,6	2,26	13,5	2,23	15,7	1,47	22,7	1,88	18,6	1,52	20,6
La Réunion	1,20	23,4	2,18	13,5	2,11	16,2	1,39	23,4	1,65	19,7	1,44	21,1
DOM	1,21	23,2	2,24	13,3	2,08	16,6	1,42	22,8	1,76	18,8	1,45	20,9
France métro. + DOM	1,20	23,1	2,37	12,5	2,12	15,9	1,37	23,2	1,63	20,4	1,41	21,2

(1) Heures/élèves (H/E) et élèves/strcture (E/S) : voir « Définitions ».

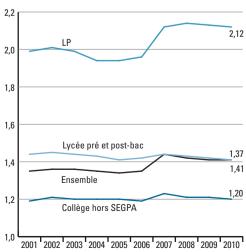
### [2] Évolution du E/S depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM)



### [3] Évolution du H/E depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM)



Pendant l'année scolaire, un enseignant à temps complet effectue, en moyenne, 39 h 54 de travail par semaine, dont 20 h 48 hors de la présence d'élèves [1]. Hors enseignement, les enseignants sont occupés essentiellement à la préparation des cours et aux corrections des devoirs, pour respectivement 8 h 50 et 5 h 24 par semaine. Ils consacrent en moyenne près d'une heure par semaine au suivi des élèves et trois guarts d'heure aux parents d'élèves. La documentation semble être aussi une part importante de leur activité puisqu'ils y consacrent en moyenne 2 h 20 par semaine. Ils passent en moyenne 1 h 34 à travailler avec d'autres enseignants. En dehors des heures de cours, 73,8 % du temps de travail est effectué au domicile des enseignants, soit 15 h 22 par semaine, alors qu'ils passent en moyenne 24 h 32 à travailler dans l'établissement.

Un enseignant à temps complet donne, en moyenne, 19 h 06 de cours. Ces heures de cours dépendent fortement des obligations réglementaires de service (ORS); elles sont complétées par des heures supplémentaires. Les enseignants effectuent, en moyenne, 1 h 20 supplémentaire par semaine, dont 1 h 08 en heures supplémentaires années (HSA) et 0 h 12 en heures supplémentaires effectives (HSE), et bénéficient en moyenne de 0 h 29 de décharge.

En moyenne, les enseignants déclarent 11,6 jours de congés au cours desquels ils ont travaillé « à la maison ». Selon la discipline d'enseignement, le nombre d'heures travaillées passe de 42 h 01 pour les disciplines littéraires à 37 h 15 pour les autres disciplines (EPS, arts, musique...). Les enseignants des disciplines littéraires passent 1 h 28 de plus que l'ensemble des enseignants à corriger les copies et travaillent 2 h 18 de plus à leur domicile [2]. Les hommes donnent, en moyenne, 19 h 19 de cours contre 18 h 55 pour les femmes mais ils passent moins de temps que les femmes hors de la présence des élèves (20 h 26 contre 21 h 06) [3].

### Définitions

### Champ

Un échantillon représentatif de la population globale des enseignants du second degré public a été interrogé en face-à-face. Cette interrogation de 1 209 enseignants a été réalisée en septembre 2008 et s'intéressait en particulier au temps de travail et conditions de travail. Il a été demandé aux enseignants le nombre d'heures qu'ils avaient effectué lors de la dernière semaine complète.

### HSA

Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminées en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service et sa discipline de poste.

#### **HSF**

Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

#### Heures rémunérées

Correspond à l'ensemble des heures payées, comprenant les HSA et HSE, soit les heures d'enseignement et les décharges.

#### Heures travaillées

Correspond au nombre d'heures rémunérées auxquelles s'ajoutent les heures hors enseignement.

#### Heures de décharge

Ce sont les heures consacrées aux activités à responsabilité établissement (ARE) et académique (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

### ORS

Obligation règlementaire de service : il s'agit généralement de 15 h pour un professeur agrégé et de 18 h pour un professeur certifié.

#### PI P

Professeurs de lycée professionnel.

Enquête sur les enseignants du second degré, septembre 2008.

## Le temps de travail des enseignants du second degré public

### [1] Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire selon le corps en 2008

	Agrégés	Certifiés	PLP (1)	Total
Effectifs de l'enquête	108	706	267	1 081
%	10,1	65,3	25,0	100,0
Heures rémunérées	16 h 43	19 h 23	20 h 02	19 h 06
dont : heures supplémentaires années	1 h 42	0 h 59	1 h 25	1 h 08
heures supplémentaires effectives	0 h 16	0 h 10	0 h 25	0 h 12
Heures d'enseignement	16 h 06	18 h 53	19 h 49	18 h 37
Heures de décharge	0 h 37	0 h 30	0 h 13	0 h 29
Heures hors enseignement	22 h 50	20 h 28	20 h 29	20 h 48
dont heures de travail à la maison	18 h 13	15 h 08	13 h 39	15 h 22
Heures de préparation des cours	9 h 47	8 h 36	9 h 05	8 h 50
Heures de correction des copies	6 h 07	5 h 31	4 h 02	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 51	0 h 53	1 h 22	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 29	0 h 50	0 h 33	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 04	0 h 56	0 h 56	0 h 57
Heures de documentation	3 h 10	2 h 10	2 h 24	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 22	1 h 30	2 h 07	1 h 34
Total heures travaillées	39 h 33	39 h 51	40 h 31	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	12,4 j.	11,3 j.	12,3 j.	11,6 j.

<sup>(1)</sup> PLP : professeurs de lycée professionnel.

### [2] Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire selon la discipline en 2008

	Littéraires	Scienti- fiques	Techno- logiques	Langues vivantes	Autres (1)	Total
Effectifs de l'enquête	296	231	194	147	213	1 081
%	27,4	21,4	17,9	13,6	19,7	100,0
Heures rémunérées	18 h 42	19 h 03	19 h 37	18 h 32	19 h 41	19 h 06
dont : heures supplémentaires années	0 h 59	1 h 11	1 h 41	0 h 44	1 h 11	1 h 08
heures supplémentaires effectives	0 h 09	0 h 13	0 h 13	0 h 06	0 h 21	0 h 12
Heures d'enseignement	18 h 22	18 h 28	19 h 15	18 h 18	18 h 51	18 h 37
Heures de décharge	0 h 20	0 h 35	0 h 23	0 h 14	0 h 51	0 h 29
Heures hors enseignement	23 h 19	20 h 51	20 h 60	20 h 13	17 h 34	20 h 48
dont heures de travail à la maison	17 h 40	15 h 25	14 h 23	15 h 49	12 h 37	15 h 22
Heures de préparation des cours	9 h 08	8 h 05	9 h 29	9 h 20	8 h 21	8 h 50
Heures de correction des copies	6 h 52	7 h 02	4 h 09	5 h 26	2 h 36	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 59	0 h 59	1 h 03	0 h 47	0 h 54	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 53	0 h 41	0 h 32	0 h 41	0 h 52	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 02	0 h 57	1 h 09	0 h 46	0 h 50	0 h 57
Heures de documentation	3 h 03	1 h 49	2 h 23	1 h 59	2 h 10	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 22	1 h 18	2 h 14	1 h 14	1 h 51	1 h 34
Total heures travaillées	42 h 01	39 h 55	40 h 37	38 h 45	37 h 15	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	14,3 j.	11 j.	10,6 j.	10,8 j.	9,9 j.	11,6 j.

<sup>(1)</sup> EPS, arts, musique, etc.

### [3] Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire selon le sexe en 2008

	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectifs de l'enquête	496	585	1 081
%	45,9	54,1	100,0
Heures rémunérées	19 h 19	18 h 55	19 h 06
dont : heures spplémentaires années	1 h 22	0 h 57	1 h 08
heures supplémentaires effectives	0 h 14	0 h 11	0 h 12
Heures d'enseignement	18 h 40	18 h 34	18 h 37
Heures de décharge	0 h 38	0 h 21	0 h 29
Heures hors enseignement	20 h 26	21 h 06	20 h 48
dont heures de travail à la maison	14 h 44	15 h 54	15 h 22
Heures de préparation des cours	8 h 22	9 h 13	8 h 50
Heures de correction des copies	5 h 01	5 h 44	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 53	1 h 00	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 38	0 h 50	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 06	0 h 50	0 h 57
Heures de documentation	2 h 49	1 h 56	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 36	1 h 32	1 h 34
Total heures travaillées	39 h 45	40 h 01	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	10,6 j.	12,3 j.	11,6 j.

En janvier 2011, en France métropolitaine et dans les DOM, 138 600 enseignants sont rémunérés dans les classes sous contrat des établissements privés. 94 300 enseignants exercent au titre de l'enseignement du second degré, dont 46,5 % en collège, 34,6 % au titre de l'enseignement général et technologique en lycée (y compris dans les classes post-baccalauréat), 15,1 % au titre de l'enseignement professionnel sous statut scolaire et 3,8 % aux titres d'actions diverses (dispositifs spécifiques de scolarisation, formation des enseignants et remplacement) [1].

La répartition géographique montre que les départements aux plus faibles effectifs sont les mêmes que pour le premier degré privé (Creuse, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes).

Les départements du Nord, de Paris, du Rhône et de Loire-Atlantique regroupent les effectifs les plus nombreux (respectivement 6 400, 4 600, 3 900, 3 700), dépassant largement la plupart des effectifs académiques. Cinq académies, Nantes (10 100), Rennes (9 300), Lille (8 200), Versailles et Lyon (6 200 chacune), comptabilisent 42,3 % des enseignants.

Le poids des types d'enseignement est également très différent selon les départements. La proportion d'enseignants exerçant en collège oscille de moins de 30 % en Lozère à plus de 70 % en Haute-Saône. Les enseignants exerçant en lycée d'enseignement général et technologique ne dépassent pas 10 à 20 % dans l'Ariège, l'Ain, le Tarn-et-Garonne, l'Eure-et-Loir et les Ardennes. À l'opposé, dans la Nièvre et en Côte-d'Or, ils égalent ou dépassent 60 %.

Cinq départements (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Haute-Corse, Creuse et Corse-du-Sud) n'ont pas de lycée professionnel privé mais, à l'opposé, 25 % à 30 % des enseignants exercent en lycée professionnel en Lozère, dans les Hautes-Alpes, dans l'Aube. Ils représentent 37 % en Guadeloupe.

Les trois cinquièmes des enseignants sont des professeurs certifiés, dont 55,5 % exercent en collège et 39,9 % en LEGT. Ils représentent 72,4 % des enseignants en collège et 69,7 % des enseignants en LEGT. Dans six départements (Gers, Vendée, Mayenne, Creuse, Haute-Corse et Corse-du-Sud), malgré des effectifs dans le second degré privé parfois faibles, ils représentent plus de 70 % des enseignants.

### Définitions

#### Établissement sous contrat

Un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État.

### Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement

Les maîtres, exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat et d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

### Les enseignants

Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel.

#### Échelle de rémunération

Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

#### **Actions diverses**

Il s'agit de dispositifs spécifiques de scolarisation, de formation initiale ou continue des enseignants et du remplacement des enseignants.

Sources: MENJVA-MESR DEPP Fichier de paye, janvier 2011.

Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques , n° 7121.

## Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé

### [1] Enseignants des classes sous contrat du second degré privé par académie et département (janvier 2011) (France métropolitaine + DOM)

Départements et	Total 2 <sup>nd</sup>	dont e	nseignants	еп	% de	Départements et	t Total 2 <sup>nd</sup> dont enseignants en		% de		
académies	degré (1)	Collège	LEGT, post-bac	LP	certifiés	académies	degré (1)	Collège	LEGT, post-bac	LP	certifiés
Alpes-de-Hte-Provence	66	41	16	7	66,7	Meurthe et Moselle	962	383	326	232	58,5
Hautes-Alpes	71	26	20	22	56,3	Meuse	199	81	77	29	63,8
Bouches-du-Rhône	3 276	1 204	1 177	792	59,2	Moselle	1 189	459	361	325	54,5
Vaucluse	713	398	208	85	67,6	Vosges	403	192	94	100	51,4
Aix-Marseille	4 126	1669	1 421	906	60,7	Nancy-Metz	2 753	1 115	858	686	56,1
Aisne	559	221	185	122	52,2	Loire-Atlantique	3 727	1 803	1 263	529	69,2
Oise	719	406	204	71	57,4	Maine-et-Loire	2 553	1 309	801	364	69,1
Somme	947	441	358	108	63,8	Mayenne	786	411	238	108	71,0
Amiens	2 225	1 068	747	301	58,8	Sarthe	864	427	236	178	62,7
Doubs	551	309	131	102	59,5	Vendée	2 192	1 108	709	293	70,9
Jura	406	212	130	57	53,7	Nantes	10 122	5 058	3 247	1 472	69,1
Haute-Saône	152	108	-	42	42,8	Alpes-Maritimes	992	469	302	190	59,7
Territoire-de-Belfort	213	96	78	36	63,4	Var	782	385	256	91	66,1
Besançon	1 322	725	339	237	56,4	Nice	1 774	854	558	281	62,5
Dordogne	298	159	65	60	49,7	Cher	238	102	69	58	54,2
Gironde	1 580	704	503	309	67,0	Eure-et-Loir	449	232	86	111	42,1
Landes	255	118	71	59	59,2	Indre	110	75	24	9	60,9
Lot-et-Garonne	297	179	82	26	67,3	Indre-et-loire	776	330	328	84	65,6
Pyrénées-Atlantiques	1 380	691	402	231	65,7	Loir-et-Cher	360	180	122	45	58,1
Bordeaux	3 810	1 851	1 123	685	64,7	Loiret	711	273	261	159	58,5
Calvados	1 160	502	380	264	55,9	Orléans-Tours	2 6 4 4	1 192	890	466	57,5
Manche	790	428	231	118	65,3	Paris	4 584	1 835	2 179	424	55,7
Orne	522	251	149	116	51,3	Charente	324	163	99	46	64,8
Caen	2 472	1 181	760	498	57,9	Charente-Maritime	386	224	97	49	67,6
Allier	324	140	106	62	61,7	Deux-Sèvres	536	290	154	80	59,7
Cantal	224	99	75	40	53,6	Vienne	544	241	134	151	54,8
Haute-Loire	693	359	207	89	64,1	Poitiers	1 790	918	484	326	60,8
Puy-de-Dôme	914	434	319	122	65,1	Ardennes	202	122	40	34	57,9
Clermont-Ferrand	2 155	1 032	707	313	63,1	Aube	344	140	70	127	49,1
Corse-du-Sud	55	34	19	-	78,2	Marne	873	395	279	179	63,5
Haute-Corse	63	32	31	-	74,6	Haute-Marne	205	88	66	41	60,0
Corse	118	66	50	-	76,3	Reims	1 624	745	455	381	59,3
Seine-et-Marne	1 164	577	422	123	60,3	Côtes-d'Armor	1 380	629	517	178	65,5
Seine-Saint-Denis	1 322	661	372	240	48,1	Finistère	2 649	1 214	947	374	64,1
Val-de-Marne	1 251	628	434	150	59,2	Ille-et-Vilaine	2 817	1 381	995	340	67,8
Créteil	3 737	1866	1 228	513	55,6	Morbihan	2 407	1 246	753	311	65,5
Côte-d'Or	733	236	478	- 10	61,9	Rennes	9 2 5 3	4 470	3 212	1 203	65,8
Nièvre	217	72	130	10	49,3	Eure	511	273	143	80	51,7
Saône-et-Loire	487	230	238	-	53,4	Seine-Maritime	1 782	702	555	474	52,2
Yonne	230 1667	117 <b>655</b>	97 <b>943</b>	5 <b>15</b>	60,0	Rouen Bas-Rhin	<b>2 293</b> 952	<b>975</b> 445	<b>698</b> 370	<b>554</b> 104	52,1
<b>Dijon</b> Ardèche	846	362	263	186	<b>57,5</b> 56,0	Haut-Rhin	791	445	183	130	63,8
Drôme	760	382	203	105	63,6	Strasbourg	1743	891	553	234	65,2 <b>64,4</b>
Isère	1 443	641	474	269	61,1	Ariège	89	57	9	18	55,1
Savoie	480	202	115	139	48,3	Aveyron	671	346	213	74	59,3
Haute-Savoie	1 293	620	333	280	52,9	Haute-Garonne	1 459	492	576	316	62,0
Grenoble	4822	2 207	1 432	979	57,1	Gers	154	95	44	4	70,1
Nord	6 391	2 742	2 871	513	58,0	Lot	173	86	44	35	59,0
Pas-de-Calais	1 761	910	698	77	62,4	Hautes-Pyrénées	300	145	88	53	67,0
Lille	8 152	3 652	3 569	590	59,0	Tarn	543	247	162	107	63,0
Corrèze	250	101	102	39	58,8	Tarn-et-Garonne	269	159	45	53	61,7
Creuse	18	11	6	33	72,2	Toulouse	3 658	1 627	1 181	660	62,1
Haute-Vienne	247	95	106	39	65,6	Yvelines	1 819	821	777	130	59,9
Limoges	515	207	214	<b>78</b>	62,5	Essonne	1 093	551	474	27	58,7
Ain	616	409	91	92	57,1	Hauts-de-Seine	2 133	1 122	818	105	56,7
Loire	1 625	745	383	435	56,5	Val-d'Oise	1 146	580	391	126	49,4
Rhône	3 932	1 736	1 426	577	62,6	Versailles	6 191	3074	2 460	388	56,6
Lyon	6 173	2890	1 900	1 104	60,5	France métro.	92 766	43 197	32 194	13 855	60,8
Aude	228	113	61	49	63,2	Guadeloupe	443	172	96	164	43,6
Gard	1 055	432	334	254	56,0	Guyane	167	82	41	41	43,0
Herault	932	504	299	88	68,6	Martinique	392	120	180	71	50,8
Lozère	347	101	125	106	49,0	La Réunion	494	260	143	80	58,7
Pyrénées-Orientales	481	224	167	64	65,3	DOM	1 496	634	460	<b>356</b>	50,7
Montpellier	3 043	1 374	986	561	61,1	France métro. + DON		43 831	32 654	14 211	60,6

(1) Y compris enseignants exerçant au titre d'actions diverses (dispositifs spécifiques de scolarisation, remplacement, ...).

En 2010-2011, 95 300 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, dont plus de huit sur dix exercent en université (82,7 %), (hors IUT et instituts ou écoles rattachés aux universités) [1]. L'effectif global des enseignants du supérieur continue de progresser, soit au total + 2,5 % par rapport à 2009-2010.

Parmi ces enseignants, 59 400 (soit 62,3 %) sont des enseignants-chercheurs. Ils se composent majoritairement des professeurs d'université (22,1 %) et des maîtres de conférences (40,1 %). Les autres enseignants sont des professeurs de type « second degré », des enseignants de l'école nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM) (13 900, soit 14,6 %), des personnels non titulaires - attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), moniteurs ou contractuels - (17 700, soit 18,6 %) et des chefs de clinique, AHU, PHU (4 200, soit 4,5 %).

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (41,1 %), avec quasiment un maître de conférences sur deux (45,1 %) et plus du tiers des professeurs (38,5 %). 30 % des enseignants exercent en lettres, groupe dans lequel pratiquement deux enseignants sur cinq sont des maîtres de conférences, et plus d'un sur guatre (27,8 %) est un enseignant de type « second degré ». Les disciplines « droit » et « santé » sont pratiquement à égalité avec 14,2 % et 13,8 % des effectifs. Les maîtres de conférences sont nombreux en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion (44,3 % des enseignants); plus d'un enseignant sur cinq est attaché temporaire d'enseignement et de recherche, moniteur ou contractuel (23,5 %). 38,3 % des enseignants du domaine de la santé (médecine, pharmacie et odontologie) sont des professeurs et 32,4 % sont chefs de clinique, AHU et PHU [1].

De 1992 à 2011, l'ensemble des effectifs d'enseignants dans l'enseignement supérieur a augmenté de plus de 60 % [2]. Au cours de cette période, les effectifs des professeurs ont augmenté de 38 % et les maîtres de conférences de 74 %. Les effectifs des ATER et moniteurs ont été multipliés par plus de 2,5.

### Définitions

### Personnels enseignants du supérieur

Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) rattachés aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données présentées ici couvrent un champ différent de celui des pages 1.8 et 9.1 qui ne prennent pas en compte les enseignants-chercheurs.

### Personnels enseignants des corps spécifiques

Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques, leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine...).

Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum d'histoire naturelle.

### Personnels enseignants de type « second degré »

Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

#### **ATER et moniteurs**

Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, et moniteurs.

### **AHU**

Assistants hospitalo-universitaires.

#### PHU

Praticiens hospitalo-universitaires.

#### La discipline

La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

SOURCES:: MENJVA-MESR DGRH

Fichier GESUP et enquêtes sur les personnels non permanents.

## [1] Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2010-2011

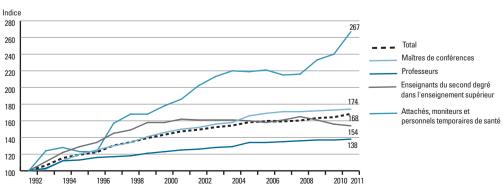
(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Types d'établissement	Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Instituts universitaires de technologie	Instituts ou écoles rattachés aux universités	Sous-total universités et rattachements	Autres établissements (2)	Total
Disciplines		(1))					
Droit	Professeurs	2 450	42	92	2 584	113	2 697
	Maîtres de conférences	4 639	1 096	145	5 880	105	5 985
	Assistants titulaires	5	1		6		6
	Attachés et moniteurs (3)	3 174			3 174		3 174
	Autres (4)	592	999	18	1 609	49	1 658
	Total	10 860	2 138	255	13 253	267	13 520
Lettres	Professeurs	4 350	62	21	4 433	208	4 641
	Maîtres de conférences	10 024	739	51	10 814	371	11 185
	Assistants titulaires	2			2	1	3
	Attachés et moniteurs (3)	4 688			4 688		4 688
	Autres (4)	6 368	1 088	102	7 558	348	(5) 7 906
	Total	25 432	1 889	174	27 495	928	28 423
Sciences	Professeurs	6 205	856	298	7 359	772	8 131
	Maîtres de conférences	12 210	3 051	497	15 758	1 489	17 247
	Assistants titulaires	5	3		8		8
	Attachés et moniteurs (3)	9 396			9 396		9 396
	Autres (4)	1 643	2 121	92	3 856	526	4 382
	Total	29 459	6 031	887	36 377	2 787	39 164
Santé	Professeurs	4 997	2	1	5 000	2	5 002
	Maîtres de conférences	3 313	12		3 325	2	3 327
	Assistants titulaires	15			15		15
	Chefs de clinique, AHU, PHU (6)	4 249			4 249		4 249
	Attachés et moniteurs (3)	475			475		475
	Total	13 049	14	1	13 064	4	13 068
Corps	Professeurs					613	613
spécifiques	Maîtres de conférences					487	487
	Assistants titulaires					3	3
	Total					1 103	1 103
Total	Professeurs	18 002	962	412	19 376	1 708	21 084
	Maîtres de conférences	30 186	4 898	693	35 777	2 454	38 231
	Assistants titulaires	27	4		31	4	35
	Chefs de clinique, AHU, PHU (6)	4 249			4 249		4 249
	Attachés et moniteurs (3)	17 733			17 733		17 733
	Autres (4)	8 603	4 208	212	13 023	923	13 946
	Total	78 800	10 072	1 317	90 189	5 089	95 278

(1) Hors IUT, IUFM et instituts ou écoles rattachés aux universités. (2) ENI , INSA , ENS , grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc... (3) Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs et contractuels doctorants. (4) Enseignants de type « second degré » et ENSAM, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, lecteurs et maîtres de langue étrangère. (5) Cet effectif comprend 1 055 lecteurs et maîtres de langue étrangère. (6) AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires.

### [2] Évolution des enseignants du supérieur public de 1992 à 2011 (base 100 en 1992)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



En France métropolitaine et dans les DOM, sur les 179800 personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative. 101 500 exercent dans les établissements scolaires. 61,8 % exercent aux titres des enseignements scolaires du premier ou du second degré et 38,2 % au titre de la « Vie de l'élève ». 80,7 % sont des personnels titulaires. Ils ont en moyenne 45 ans et la part des femmes (76,6 %) est plus élevée que pour l'ensemble des personnels non enseignants (4,6 points de plus). Cette forte féminisation se reflète dans un taux élevé de travail à temps partiel (25,1 %, soit 5,8 points de plus que pour l'ensemble des non-enseignants). Ce taux moyen masque de grandes disparités entre les corps. Les femmes sont très nombreuses parmi les personnels administratifs : elles représentent 83,1 % des secrétaires et 92,9 % des adjoints administratifs. Elles occupent la quasi-totalité des postes médicaux et sociaux (95 à 96 %). Elles ont une place encore faible parmi les personnels d'inspection ou de direction d'établissement (40 à 45 %).

Pour les personnels relevant de l'enseignement scolaire (62 700 agents), trois agents sur cinq sont des personnels administratifs, en particulier des adjoints (16 200), des secrétaires (8 400) ou des attachés (5 100). Un sur cinq appartient au corps des personnels de direction d'établissement du second degré et moins d'un sur dix est inspecteur (IA-IPR, IEN) ou personnel d'orientation. Les 38 700 agents intervenant au titre de la « Vie de l'élève » sont des personnels médicaux et sociaux (31,4 %, soit 12 200 médecins, infirmiers, conseillers ou assistants service social), des conseillers principaux d'éducation (29,3 %, soit 11 400 personnes) et des assistants de vie scolaire (37,2 %, soit 14 400 agents). Les titulaires ont en moyenne 47 ans, avec de fortes variations entre les personnels (52 ans pour les administrateurs ou les médecins, 43 ans pour les assistants de service social). Les non-titulaires ont presque 37 ans, soit 10 ans de moins que les titulaires.

### Définitions

### **LOLF**

Loi organique du 1er août 2001, appliquée depuis le 1er janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

- Programmes « Enseignements scolaires des premier et second degrés ». Relèvent de ces programmes, les personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement dans le cadre de l'encadrement pédagogique, de l'inspection, de la direction, des besoins éducatifs particuliers, de la réadaptation ou du réemploi, des décharges syndicales, des partenariats divers.
- Programme « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme, les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves.

#### **ATSS**

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de

### DIEO

Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR: inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN: inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation et d'orientation.

#### **ITRF**

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

Sources: MENJVA-MESR DEPP Fichier de paye, janvier 2011.

Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques , n° 7120.

# Personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement scolaire

## [1] Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'inspection, d'orientation et d'assistance éducative, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM)

			1er et 2nd dégrés (1)	Vie de l'élève (2)	Total	Âge moyen	% femmes	% temps
Administratifs,	Catégorie A	Administrateurs éduc. nat et ens. supérieur	126		126	52,2	29,4	0,0
techniques,		Attachés et attachés principaux	5 099		5 099	46,4	61,8	4,
sociaux et de		Conseillers adm. scolaire et universitaire	442		442	51,0	40,0	0,
santé (ATSS)		Médecins		1 201	1 201	52,0	95,5	38,
		Conseillers tech. service social		232	232	50,4	94,8	22,
		Total catégorie A (3)	5 670	1 433	7 103	47,9	66,6	10,
	Catégorie B	Secrétaires d'adm. (SAENES)	8 379		8 379	46,9	83,1	11,
		Infirmiers		7 397	7 397	46,0	96,2	35,
		Assistant de service social		2 348	2 348	43,4	96,5	40,
		Techniciens de laboratoire	730		730	44,7	54,1	13,
		Total catégorie B	9 109	9 745	18 854	46,0	88,8	24,
	Catégorie C	Adjoints administratifs	16 182		16 182	47,3	92,9	17,
		Adjoints techn. des étab. d'enseignement	10	114	124	48,6	56,1	2,
		Adjoints techniques de laboratoire	5 203		5 203	43,8	72,4	19,
		Total catégorie C	21 395	114	21 509	46,5	87,7	17,
	Total ATSS tit		36 174	11 292	47 466	46,5	85,0	19,
		Personnel de santé		999	999	42,0	95,9	54,
		Auxiliaires de bureau et de service	136		136	40,6	91,9	25,
		Contractuels et autres non-titulaires	2 356	17	2 373	41,4	88,4	27,
	Total ATSS no	on titulaires	2 492	1 016	3 5 0 8	41,5	90,6	35,
	Total ATSS		38 666	12 308	50 974	46,2	85,4	20,
Direction,	Catégorie A	Personnels de direction d'étab. 2 <sup>nd</sup> degré	13 059		13 059	50,4	45,5	0,
inspection,		Inspecteurs IA-IPR	1 041		1 041	52,7	41,5	0,
éducation, orientation (DIEO)		Inspecteurs IEN	2 068		2 068	51,7	44,9	0,
orientation (DIEU)		Conseillers principaux d'éducation	195	11 381	11 576	43,5	70,0	6,
		Personnels d'orientation	3 890		3 890	46,4	81,7	15,
		Enseignants	2 713	37	2 750	48,4	47,3	1,
		Total catégorie A	22 966	11 418	34 384	47,6	57,8	4,
	Catégorie B	Instituteurs et instructeurs	29		29	50,4	69,0	3,
	Total DIEO tit	ulaires	22 995	11 418	34 413	47,6	57,8	4,
		Enseignants contractuels	484	536	1 020	36,8	68,2	14,
		COP intérimaires	240		240	35,0	90,0	24,
		Surveillants d'externat		29	29	45,5	89,7	34,
		Maîtres d'internat		22	22	45,9	59,1	22,
		Assistants de vie scolaire		14 408	14 408	35,5	91,1	92,
		Contractuels et autres non-titulaires	294	20	314	38,9	61,1	9,
	Total DIEO no	n titulaires	1 018	15 015	16 033	35,6	89,0	85,
	Total DIEO		24 013	26 433	50 446	43,8	67,7	29,
lng., tech. de	Catégorie A	Ingénieurs d'études	2		2	56,0	100,0	0,0
recherche et de	Catégorie B	Techniciens	23		23	45,8	47,8	30,
formation (ITRF)	Catégorie C	Adjoints techniques	10		10	48,2	20,0	0,
	Total ITRF		35		35	47,1	42,9	20,
Ensemble du perso	nnel		62 714	38 741	101 455	45,0	76,6	25,1
dont : titulaires			59 204	22 710	81 914	47,0	73,6	13,0
non-titulaire.	S		3 510	16 031	19 541	36,7	89,3	76,0

<sup>(1)</sup> Personnels rémunérés sur les actions des programmes scolaires des premier et second degrés.

<sup>(2)</sup> Personnels rémunérés sur les actions du programme « vie de l'élève ».

<sup>(3)</sup> Y compris directeurs généraux des services.

En janvier 2011, pour la France métropolitaine et les DOM, 53 700 personnes assurent des fonctions administratives, techniques et d'encadrement dans les établissements d'enseignement supérieur, y compris les établissements ayant acquis leur autonomie à la suite de la mise en place de la loi LRU. Ces agents sont essentiellement des personnels titulaires (98,3 %). Ils ont en moyenne presque 45 ans et demi et le pourcentage de femmes y est plus faible que pour l'ensemble des personnels non enseignants (62,5 % contre 72 %).

62,7 % de ces agents sont des personnels ingénieurs ou des techniciens de recherche et de formation (ITRF), 28,8 % sont des ATSS et 8,5 % des personnels des bibliothèques.

Pratiquement la moitié des 33 700 ITRF sont des adjoints techniques (44,8 %) et presque un sur quatre appartient au corps des techniciens de recherche (24,2 %). Ils ont en moyenne 45,2 ans et la proportion de travail à temps partiel est inférieure à 5 %. Il y a pratiquement autant d'hommes que de femmes (48,2 % et 51,8 %) mais celles-ci sont beaucoup plus nombreuses parmi les adjoints techniques que parmi les ingénieurs de recherche (56,1 % contre 34,7 %).

Les 15 500 personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) sont composés à plus de quatre cinquièmes de femmes et ont en moyenne 46,1 ans. 54,4 % des ATSS appartiennent à la catégorie C et sont adjoints administratifs, 25,5 % sont en catégorie B dans le corps des secrétaires. Le taux élevé de travail à temps partiel est le reflet du taux de temps partiel des adjoints (24,6 %) et des secrétaires (20,0 %). Les 4500 personnels des bibliothèques sont des personnels de catégorie A (31,2 %), conservateurs (20,5 %) ou bibliothécaires (10,7 %), des personnels de catégorie B (28,3 %) aux trois quarts bibliothécaires adjoints spécialisés, et des magasiniers (40,5 %) de catégorie C. Ils ont 44,4 ans en moyenne. Presque sept agents sur dix sont des femmes.

### Définitions

### Effectifs des établissements d'enseignement supérieur

Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement du tableau ci-contre sont les personnels des universités, instituts universitaires de technologie (IUT), instituts ou écoles rattachés aux universités. Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels de la recherche et les personnels spécifiques de grands établissements.

#### LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ils disposent depuis le 1° janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE). Ces personnels exerçant dans les établissements autonomes, de plus en plus nombreux, sont comptabilisés dans les effectifs présentés mais n'avaient pas été intégrés dans l'édition 2009 de Repères et références statistiques (voir rubrique « Définitions » page 9.1).

### LOLF

Loi organique du 1er août 2001, appliquée depuis le 1er janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Les personnels rémunérés relèvent des programmes « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante ».

#### **ATSS**

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

#### ITRF

Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

#### DIFO

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation. Voir 9.16.

### Sources: MENJVA-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2011, pour les non-enseignants rémunérés sur crédits d'État.
- Annuaire des personnels des bibliothèques et des musées « POPPEE-BIB », annuaires AGORA et POPPEE-ITRF pour les autres personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes.

### Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques , n° 7120.

## Personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement supérieur

[1] Personnel administratif, technique et d'encadrement (rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante »)

(France métropolitaine + DOM, janvier 2011)

			Effectifs	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	1 871	47,1	34,7	2,0
		Ingénieurs d'études	5 786	44,0	49,9	3,1
		Assistants ingénieurs	2 743	42,3	45,6	2,0
		Total Catégorie A	10 400	44,1	46,0	2,6
	Catégorie B	Techniciens de recherche	8 146	45,1	51,2	3,4
	Catégorie C	Adjoints techniques	15 093	46,0	56,1	6,4
	Titulaires		33 639	45,2	51,8	4,5
	Non-titulaires	Contractuels	31	57,1	74,2	3,2
	Total ITRF		33 670	45,2	51,8	4,5
Administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)	Catégorie A	Administrateurs (ADMENESR)	106	49,8	55,7	0,0
		Directeurs généraux des services	91	52,6	38,5	1,1
		Attachés (ADAENES)	1 799	47,3	67,6	9,2
		Conseillers ASU	66	45,9	53,0	6,1
		Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)	144	47,9	42,4	6,3
		Assistants ingénieurs (CNRS)	3	53,7	0,0	0,0
		Conseillers de service social	16	56,1	100,0	6,3
		Agents comptables	14	50,2	28,6	0,0
		Total catégorie A	2 239	47,7	63,7	8,1
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	3 597	46,5	86,0	20,0
		Infirmiers	276	50,7	96,4	33,7
		Assistants de service social	75	47,4	97,3	38,7
		Total catégorie B	3 948	46,8	86,9	21,3
	Catégorie C	Adjoints administratifs	8 255	46,2	90,8	24,6
		Adjoints tech. adm. centrale	21	51,6	42,9	0,0
		Adjoints tech. des étab. d'enseignement	139	48,7	40,3	12,9
		Adjoints techniques de laboratoire	8	43,6	57,1	42,9
		Total catégorie C	8 423	46,3	89,8	24,3
	Titulaires		14 610	46,6	85,0	21,0
		Contractuels	860	37,4	60,8	11,2
		Auxiliaires de bureau	11	32,3	90,9	0,0
	Non-titulaires		871	37,4	61,2	11,0
	Total ATSS		15 481	46,1	83,7	20,5
Bibliothèques	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	922	45,4	70,0	5,4
		Bibliothécaires	483	45,0	78,7	6,4
		Total catégorie A	1 405	45,2	73,0	5,8
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	977	42,8	82,4	9,2
		Assistants des bibliothèques	296	42,7	61,8	5,1
		Total catégorie B	1 273	42,8	77,6	8,2
	Catégorie C	Magasiniers	1 820	45,0	60,9	8,7
	Total bibliothè	ques	4 498	44,4	69,4	7,7
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Inspecteurs IA-IPR et IEN	5	52,3	25,0	0,0
		Conseillers principaux d'éducation	22	45,2	63,6	6,6
		Personnels d'orientation	13	51,4	76,9	15,4
	Titulaires	Total catégorie A	40	48,4	62,5	9,9
	Non-titulaires	Vacataires	15	40,7	53,3	26,7
	Total DIEO		55	46,3	60,0	29,5
Ensemble du personi	nel		53 704	45,4	62,5	9,4
dont : titulaires			52 787	45,5	62,5	9,4
non-titulaires			917	38,1	61,5	11,0

Pour assurer en inspection académique ou en rectorat des fonctions administratives, techniques, d'inspection, d'encadrement et d'orientation, 21 500 agents sont rémunérés au titre du programme « Soutien » [1]. Par ailleurs, 3 100 agents ont des fonctions au sein de l'administration centrale; ils sont rémunérés pour 82,8 % d'entre eux au titre du programme « Soutien » et au titre de l'enseignement supérieur pour 17,2 %.

84,4 % de ces agents sont des ATSS, 12,6 % sont des personnels ingénieurs ou des techniciens de recherche et de formation (ITRF) et 2,8 % des personnels de direction d'établissement, d'inspection et d'orientation. Les neuf dixièmes de ces 24 600 agents sont des titulaires. Ils ont en moyenne un an de plus (46,4 ans) que l'ensemble des personnels non enseignants et sont un peu plus féminisés (73,8 %, soit 1,8 point de plus).

Hors administration centrale, parmi les personnels ATSS, plus de deux sur cinq appartiennent à la catégorie C et sont adjoints administratifs, plus d'un sur quatre est en catégorie B, en tant que secrétaire d'administration. Pratiquement la moitié des ingénieurs ou techniciens de recherche et de formation (ITRF) sont ingénieurs de recherche ou d'études. Deux cinquièmes des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation sont inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.

Parmi les personnels recensés en administration centrale, quatre sur cinq sont des personnels administratifs. Un sur dix est ingénieur d'études ou de recherche.

Les personnels DIEO titulaires sont parmi les plus âgés (51,9 ans) comme les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (54,9 ans). Les autres types de personnels sont plus jeunes, au moins cinq à sept années de moins que les DIEO.

La proportion de femmes varie de 80,2 % pour les ATSS à 47,8 % pour les DIEO et 36,7 % pour les ITRF, mais parmi les personnels administratifs, elles ne représentent que 22 à 26 % des administrateurs civils, des inspecteurs généraux, des recteurs et des secrétaires généraux d'académie. À l'opposé, il y a plus de neuf femmes pour dix adjoints administratifs, dix infirmiers ou dix assistants de service social.

Comparés à une valeur moyenne de 16,9 %, les taux de travail à temps partiel ou incomplet des titulaires varient de 31 % pour les assistants de service social, de 22,5 % pour les secrétaires administratifs, à des valeurs nulles pour les personnels d'encadrement supérieur et les personnels d'inspection ou de direction.

### Définitions

#### LOLF

Loi organique du 1er août 2001, appliquée depuis le 1er janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » : sont rémunérés sur ce programme les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information... ».

#### **ATSS**

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

#### DIEO

Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation, d'orientation.

### ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

### Sources: MENJVA-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2011.
- Annuaire des personnels des bibliothèques, février 2011.
- Annuaires AGORA des personnels ITRF, pour les personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes, février 2011.
- Pour en savoir plus
- Tableaux statistiques , n° 7120.

## Personnel administratif, technique et d'encadrement hors enseignements scolaire et supérieur

#### [1] Le personnel administratif, technique, d'encadrement et d'orientation, janvier 2011

			Programme « soutien »	Adminis- tration centrale	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Administratifs,	Catégorie A	Recteurs et SGA	58		58	55,9	25,9	0,0
echniques,		Personnel direction adm. centrale		61	61	52,7	34,4	0,0
sociaux et de		Administrateurs civils	1	66	67	50,1	22,4	0,0
santé (ATSS)		Administrateurs EN et ESR	199	24	223	52,1	48,0	0,4
		Inspecteurs généraux		223	223	57,7	25,6	0,0
		Directeurs généraux des services	5		5	51,0	0,0	0,0
		Conseillers adm.scolaire et universitaire	141	21	162	48,2	50,6	1,9
		Attachés (ADAENES)	1 820	687	2 507	47,2	66,3	10,6
		Ingénieurs (CNRS)		4	4	63,3	50,0	0,0
		Médecins	123	2	125	57,0	88,0	5,6
		Conseillers tech. service social	203	2	205	51,9	93,7	5,9
		Autres personnels	3	9	12	56,9	50,0	8,3
		Total catégorie A	2 553	1 099	3 652	49,1	62,2	7,9
	Catégorie B	Secrétaires adm. (SAENES)	5 072	494	5 566	45,8	83,0	22,5
		Infirmiers	131	6	137	51,2	95,6	8,0
		Assistant de service social	156	1	157	46,8	95,5	31,2
		Techniciens de l'éducation nationale	17	5	22	47,7	4,5	9,1
		Total catégorie B	5 376	506	5 882	46,0	83,3	22,3
	Catégorie C	Adjoints administratifs	7 422	553	7 975	47,1	91,5	22,5
		Adjoints techniques étab. enseignement	706	-	706	48,4	40,4	5,8
		Adjoints techniques adm. centrale		78	78	53,0	10,3	0,0
		Total catégorie C	8 128	631	8 759	47,2	86,6	21,0
	Titulaires		16 057	2 236	18 293	47,2	80,7	18,8
		Personnel de santé	58	-	58	45,6	79,3	36,2
		Auxiliaires de bureau et de service	52	-	52	39,9	84,6	17,3
		Contractuels et autres non-titulaires	2 084	277	2 361	40,0	76,8	12,6
	Non-titulaires		2 194	277	2 471	40,1	77,1	13,2
	Total ATSS		18 251	2 513	20 764	46,4	80,2	18,1
Direction,	Catégorie A	Inspecteurs IA-IPR	197	14	211	54,9	27,5	0,0
inspection,		Inspecteurs IEN	25	14	39	54,4	30,8	0,0
éducation, orientation		Personnels de direction d'établissement	57	9	66	50,3	31,8	0,0
(DIEO)		Personnels d'orientation	92	2	94	47,3	73,4	16,0
(DILO)		Enseignants	47	141	188	51,3	50,5	4,8
		Conseillers principaux d'éducation	2	1	3	40,7	100,0	0,0
	Titulaires	Total catégorie A	420	181	601	52,0	42,9	4,0
	Non-titulaires		73	22	95	35,4	78,9	9,5
	Total DIEO		493	203	696	49,7	47,8	4,7
Ingénieurs,	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	322	125	447	49,9	39,1	9,4
techniciens de		Ingénieurs d'études	771	175	946	44,7	43,9	16,0
recherche et		Assistants ingénieurs	192	24	216	42,2	34,7	8,8
de formation (ITRF)		Total catégorie A	1 285	324	1 609	45,8	41,3	13,2
(11111)	Catégorie B	Techniciens	776	75	851	43,4	29,3	11,0
	Catégorie C	Adjoints techniques	619	27	646	47,9	34,8	8,7
	Total ITRF (1)		2 680	427	3 107	45,6	36,7	11,7
Bibliothèques	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	17		17	47,0	52,9	0,0
		Bibliothécaires	3		3	50,7	100,0	33,3
		Total catégorie A	20		20	47,6	60,0	5,0
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	5		5	48,4	100,0	40,0
		Assistants des bibliothèques	5		5	54,2	100,0	40,0
		Total catégorie B	10		10	51,3	100,0	40,0
	Catégorie C	Magasiniers	3		3	47,0	33,3	0,0
	Total Bibliothè	ques	33		33	48,6	69,7	15,2
	sonnel		21 457	3 143	24 600	46,4	73,8	16,9
Ensemble du per								
Ensemble du per dont : titulaires			19 190	2 842	22 032	47,1	73,4	17,4

<sup>(1)</sup> Total ITRF y compris non-titulaires.

Les personnels d'encadrement supérieur sont à 71,4 % des personnels de direction d'établissement (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège) [1]. 19,5 % (3 600 personnes) appartiennent à des corps d'inspection, dont plus de un sur deux au corps des inspecteurs de l'éducation nationale, et moins de un sur trois à celui des inspecteurs d'académie ou inspecteurs pédagogiques régionaux.

L'ensemble de ces personnels a en moyenne 51 ans. L'âge moyen des personnels d'inspection est proche de 53 ans. Les personnels d'administration centrale ont en moyenne presque 52 ans et les personnels en service académique, en EPLE et dans l'enseignement supérieur, ont deux années de moins (50 ans).

La proportion de femmes (44,3 %) est beaucoup moins importante que parmi les autres personnels de catégorie A (voir 9.18). C'est parmi les administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (46,1 %) et parmi les personnels de direction d'établissement que les femmes sont les plus nombreuses (45,4 %).

#### Définitions

#### **EPLE**

Établissement public local d'enseignement.

Sources: MENJVA-MESR DEPP Fichier de paye, janvier 2011, - MENJVA-MESR DGRH

Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7120

## Le personnel d'encadrement supérieur

#### [1] Le personnel d'encadrement, janvier 2011

		Effectifs	Âge moyen	50 ans et plus %	Part des femmes %
Administration centrale	Administrateurs civils	67	50,1	53,7	22,4
	Secrétaire général, directeurs et sous-directeurs	37	52,0	64,9	25,0
	Chefs de service (1)	23	54,0	82,4	35,0
	Directeurs de projet et experts de haut niveau (1)	15	57,0	100,0	58,0
	Administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (1)	31	55,2	64,5	48,0
Services académiques,	Recteurs	29	57,6	86,2	24,1
établissements publics	Secrétaires généraux d'académie	29	54,2	79,3	27,6
locaux d'enseignement, enseignement supérieur	Administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (1)	645	51,2	63,9	46,0
	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	670	49,8	58,1	43,9
	Directeurs généraux des services (1)	124	52,0	69,5	35,0
	Personnels de direction d'établissement	13 125	50,4	57,4	45,4
Corps d'inspection	Inspecteurs généraux de l'éducation nationale	134	57,5	94,0	23,9
	Inspecteurs généraux de l'administration, éducation nationale et recherche	89	58,0	96,6	28,1
	Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux	1 108	52,9	71,4	40,5
	Inspecteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement technique	2 111	51,8	66,5	44,6
	Inspecteurs d'académie - Directeurs des services départementaux	97	56,1	93,8	24,7
	Inspecteurs d'académie adjoints	48	50,8	64,6	35,4
Total (2)		18 382	50,9	60,4	44,3

<sup>(1)</sup> Effectifs relatifs à des emplois.

<sup>(2)</sup> Les pourcentages sont calculés à partir les effectifs du fichier de paye.

Le nombre de postes offerts au recrutement 2010 de personnels enseignants du second degré public reste assez proche de celui de 2009 : 10 085 postes (82,3 % aux concours externes, 17,7 % aux concours internes) contre 9 950 en 2009, soit une hausse de 1,4 %. Le CAPES représente 56,4 % des postes offerts, et l'agrégation 19,7 % [1]. Le nombre de postes est quasiment stable (- 0,6 %) aux concours externes de l'enseignement public, soit 8 300 postes. Le nombre de postes offerts aux concours internes du public augmente de 11,6 %. 10 015 candidats ont été reçus aux concours de l'enseignement public contre 9 896 en 2009 (+ 1,2 %) [3]. Quasiment tous les postes offerts out été pourvus aux différents concours, externes ou internes.

En 2010, le nombre de contrats ouverts aux concours de l'enseignement privé sous contrat s'élève à 2 780 (64,7 % aux CAFEP, 35,3 % aux CAER), soit environ 4 fois moins qu'aux concours de l'enseignement public [2]. L'augmentation de 58,3 % par rapport à 2009 est toutefois à rapprocher de celle des admis, deux fois moins élevée (+ 26,6 %); elle succède à une année de fortes baisses. Globalement, le nombre de contrats offerts aux CAFEP a doublé entre les deux dernières sessions, passant de 776 à 1 800, tandis que le nombre de contrats ouverts aux CAER est constant. Le taux de couverture est en retrait (71,8 %) par rapport à 2009 (89,9 %). Il est sensiblement plus élevé aux CAER (94,3 %) qu'aux CAFEP (59,6 %).

Dans le premier degré public, 7 615 postes (- 3,7 %) ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles: 91,9 % pour les concours externes et 8,1 % pour les concours internes [4].

#### Définitions

#### Les concours de recrutement

Les décrets du 28 juillet 2009 (JO du 29 juillet 2009) ont modifié les conditions d'inscription aux concours de recrutement du second degré. La session 2010 est une année de transition dans le cadre de la « mastérisation ». Des dispositions transitoires ont été prévues relatives aux conditions de titres ou de diplômes pour les concours externes et internes.

Les concours sont ouverts aux candidats titulaires de diplômes ou de titres sanctionnant un niveau d'étude déterminé par chacun des décrets statutaires des corps concernés. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de qualité et de services publics. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient 5 années d'activité professionnelle accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Ils n'ont pas à justifier de diplômes. Des concours réservés, organisés de 2001 à 2005 dans le cadre de la « loi Sapin », ont constitué une voie exceptionnelle de titularisation offerte aux maîtres auxiliaires, professeurs contractuels et enseignants vacataires. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils subissent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

#### CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

CAFEP - Concours organisés pour l'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les classes du second degré sous contrat correspondants aux concours externes de l'enseignement public.

CAER - Concours d'accès aux échelles de rémunération d'enseignants correspondants aux différents concours internes de recrutement de l'enseignement public.

**Présents** - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis - Candidats admis sur liste principale.

#### Taux de couverture ou de rendement

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

#### Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Sources: MENJVA-MESR DEPP Système de gestion OCEAN.
MENJVA-MESR DGRH.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.34, 08.21, 09.26 (second degré); 07.28, 09.12, 10.19 (premier degré).
- Tableaux statistiques, n° 7011, 7043, 7063, 7092, 7111.

## [1] Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agrégation	Postes	2 900	2 980	3 000	2 650	2 890	2 200	2 203	2 005	2 005	1 992
	Admis	2 878	2 962	2 974	2 645	2 872	2 196	2 201	2 001	1 995	1 986
CAPES	Postes	9 550	11 171	10 745	8 217	9 645	6 862	6 994	5 753	5 753	5 684
	Admis	9 541	10 911	10 502	8 188	9 601	6 836	6 976	5 755	5 726	5 673
CAPEPS (1)	Postes	1 425	1 671	1 610	963	950	440	400	400	400	490
	Admis	1 419	1 646	1 610	963	950	440	400	400	400	490
CAPET	Postes	1 250	1 443	1 340	820	835	405	325	254	254	275
	Admis	1 234	1 310	1 270	801	810	405	325	254	254	275
CAPLP	Postes	3 875	4 665	4 400	2 640	2 840	1 818	1 728	1 538	1 538	1 644
	Admis	3 718	4 157	3 947	2 524	2 674	1 792	1 701	1 498	1 521	1 591
Tous concours	Postes	19 000	21 930	21 095	15 290	17 160	11 725	11 650	9 950	9 950	10 085
	Admis	18 790	20 986	20 303	15 121	16 907	11 669	11 603	9 908	9 896	10 015
Concours externes	Postes	14 335	17 140	17 140	11 975	13 475	9 750	9 750	8 350	8 350	8 300
	Admis	14 169	16 381	16 470	11 873	13 316	9 706	9 712	8 316	8 314	8 237
Concours internes (1)	Postes	2 465	2 490	2 385	2 385	2 735	1 975	1 900	1 600	1 600	1 785
	Admis	2 445	2 458	2 357	2 3 6 9	2 713	1 963	1 891	1 592	1 582	1 778
Concours réservés	Postes	2 200	2 300	1 570	930	950					
	Admis	2 176	2 147	1 476	879	878					

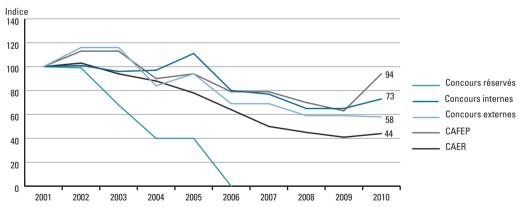
<sup>(1)</sup> Réouverture du CAPEPS interne en 2010 (gelé depuis 2007).

## [2] Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CAFEP	Contrats	1 850	2 220	2 220	1 453	1 300	1 146	1 276	1 210	776	1 800
	Admis	1 140	1 291	1 289	1 026	1 077	899	904	795	713	1 073
CAER (1)	Contrats	2 500	2 925	2 925	2 925	2 925	1 950	1 350	1 080	980	980
CAER (I)	Admis	2 093	2 162	1 968	1 838	1 628	1 342	1 056	938	865	924
Tous concours	Contrats	4 350	5 145	5 145	4 378	4 2 2 5	3 096	2 626	2 290	1 756	2 780
	Admis	3 233	3 453	3 257	2 864	2 705	2 241	1 960	1 733	1 578	1 997

<sup>(1)</sup> Réouverture du CAER-CAPEPS en 2010 (gelé depuis 2007).

#### [3] Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré (base 100 en 2001) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



#### [4] Concours de recrutement de professeurs des écoles publiques en 2010

(France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis/ présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externes	7 000	73 924	37 520	7 029	18,7	328
Premier concours interne	450	818	472	303	64,2	1
Seconds concours internes	165	2 024	661	130	19,7	3
Total	7 615	76 766	38 653	7 462	19,3	332

Remarque - Le troisième concours et le concours externe spécial sont comptabilisés avec le concours externe. Le second concours interne spécial est comptabilisé avec le second concours interne.

Á la session 2010, le nombre de postes offerts aux concours externes et internes de l'enseignement du second degré public enregistre des évolutions variables selon les concours. L'agrégation enregistre une légère baisse concernant exclusivement le concours externe [1]. Au CAPES, la diminution des postes au concours externe (- 87 postes) n'est pas compensée par le concours interne (+ 18 postes). Les postes supplémentaires offerts au CAPEPS (+ 90) se répartissent entre le concours externe et le concours interne gelé depuis 2007. Le CAPET, comme le CAPLP, voient leur nombre de postes augmenter uniquement sur l'interne tandis qu'il reste inchangé à l'externe. Le CAPES externe représente à lui seul 60,9 % des postes offerts à la session 2010.

Dans le contexte d'une quasi-stabilité du nombre de postes aux concours externes, le nombre de candidats inscrits est constant, tandis que celui des présents fléchit de 10,7 %. En revanche, les candidats inscrits et présents aux concours internes sont plus nombreux qu'en 2009 (+ 25,4 % et + 12,9 %), comme les postes (+ 11,6 %).

Les concours internes sont plus sélectifs que les concours externes: en moyenne, 12,8 candidats se sont présentés pour un poste ouvert aux concours internes contre 5,3 aux concours externes. Aux concours externes, l'écart entre le nombre de candidats inscrits et celui des candidats présents est important: 43 % des candidats inscrits ne se sont pas présentés à la première épreuve. La déperdition est également importante aux concours internes (38,3 %).

Le taux de réussite aux concours externes s'améliore, passant de 16,9 % à 18,7 %. Les chances d'être lauréat à un concours externe sont plus grandes au CAPES (22,5 %) et au CAPEPS (18,5 %) qu'à l'agrégation (13,1 %) ou au CAPLP (16,3 %). Les disciplines scientifiques enregistrent globalement de meilleurs taux de réussite que les disciplines littéraires et sciences humaines et les langues. Dans les disciplines technologiques, le taux de réussite au CAPLP externe est nettement supérieur à celui du CAPET externe. Le taux de réussite aux concours internes est stable ces deux dernières années et inférieur à celui des concours externes ; il est aussi moins contrasté selon les disciplines. Le taux de réussite au CAPEPS interne est le plus bas de tous les concours.

#### Définitions

Définition des concours, des présents, des taux Voir 9.20.

#### **Admis**

Candidats admis sur liste principale.

#### **Disciplines scientifiques**

Mathématiques, physique-chimie (agrégation et CAPES); physique appliquée, sciences de la vie et de l'Univers (agrégation); sciences de la vie et de la Terre (CAPES).

#### Disciplines littéraires et sciences humaines

Philosophie, lettres classiques et modernes, histoiregéographie, sciences économiques et sociales (agrégation et CAPES); grammaire (agrégation); documentation (CAPES).

#### Langues

Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien (agrégation et CAPES); hébreu, japonais, polonais, portugais, russe (agrégation); basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc, créole, tahitien (CAPES).

#### **Disciplines artistiques**

Éducation musicale, arts plastiques (agrégation et CAPES); arts appliqués (agrégation).

#### Langages spéciaux

Langue des signes française (CAPES externe et troisième concours ouverts pour la première fois à la session 2010).

#### EPS

Éducation physique et sportive (agrégation et CAPES).

#### **Disciplines bivalentes**

Mathématiques-sciences physiques, lettres-histoire, anglais-lettres (CAPLP).

#### Disciplines technologiques

Génie civil, génie mécanique, biotechnologie-génie biologique, économie et gestion (agrégation, CAPET et CAPLP); génie électrique (agrégation); mécanique (agrégation et CAPLP); technologie (CAPET); métiers arts appliqués, paramédical et social (CAPET et CAPLP); génie industriel du bois, des matériaux souples, des structures métalliques, génie thermique, génie mécanique de la maintenance, génie électrique électrotechnique, transports, biotechnologie-santé environnement, soins personnels, hôtellerie-tourisme (CAPLP).

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 05.16, 06.10, 07.34, 08.21, 09.26.
- $\, Tableaux \, statistiques, \, n^{o} \, 7011, \, 7043, \, 7063, \, 7092, \, 7111.$

## Les concours de recrutement des enseignants du second degré public

#### [1] Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2010

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		Co	ncours exte	rne			Cor	icours intern	ie	
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
Disciplines scientifiques	501	6 648	3 319	501	15,1	200	4 927	3 320	200	6,0
dont : mathématiques	263	2 632	1 335	263	19,7	114	2 229	1 498	114	7,6
sciences physiques, chimie	158	2 250	992	158	15,9	45	1 484	964	45	4,7
sciences de la vie et de l'Univers	80	1 766	992	80	8,1	41	1 214	858	41	4,8
Disciplines littéraires et sciences humaines	306	5 559	2 836	306	10,8	258	4 787	2 940	258	8,8
dont : histoire	84	2 113	1 154	84	7,3					
lettres modernes	80	1 281	644	80	12,4	106	2 041	1 266	106	8,4
histoire-géographie (1)						90	1 486	883	90	10,2
Langues	230	3 576	1 781	230	12,9	117	2 982	1 937	117	6,0
dont : anglais	128	1 848	895	128	14,3	56	1 618	1 011	56	5,5
espagnol	40	858	433	40	9,2	30	948	643	30	4,7
allemand	34	306	174	34	19,5	25	261	184	25	13,6
Disciplines technologiques	134	2 737	868	128	14,7	58	1 802	947	58	6,1
dont : économie et gestion	59	1 597	439	59	13,4	38	1 100	531	38	7,2
mécanique	25	225	92	25	27,2	8	333	198	8	4,0
Disciplines artistiques	43	996	422	43	10,2	27	599	394	27	6,9
Éducation physique et sportive	18	615	132	18	13,6	100	1 776	1 074	100	9,3
Total Agrégation	1 232	20 131	9 358	1 226	13,1	760	16 873	10 612	760	7,2
Évolution 2010/2009 (2)	-1,0	3,1	-11,3	-1,1	1,3	0.0	10,9	-0,6	0.7	0,1
Disciplines scientifiques	1 638	9 422	6 290	1 628	25,9	205	2 894	1 893	205	10,8
dont : mathématiques	868	4 3 4 9	2 860	857	30,0	130	1 534	1 046	130	12,4
physique-chimie	480	2 535	1 641	481	29,3	37	759	470	37	7,9
sciences de la vie et de la Terre	290	2 538	1 789	290	16,2	38	601	377	38	10,1
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 744	13 942	8 754	1744	19.9	216	4 696	2 752	216	7.8
dont : lettres modernes	710	3 922	2 648	710	26,8	95	1 642	1 028	95	9,2
histoire-géographie	610	5 022	3 484	610	17,5	60	1 247	689	60	8,7
lettres classiques	170	387	299	170	56,9	5	83	45	5	11,1
Langues	1 446	9 221	6 068	1 446	23,8	170	2 972	2 170	170	7,8
•	913		3 125			108		1 010	108	
dont : anglais		4 628	1 853	913	29,2		1 414			10,7
espagnol	315	2 676		315	17,0	29	911	653	29	4,4
allemand	125	629	380	125	32,9	15	286	239	15	6,3
Disciplines artistiques	225 5	1 957	1 319	225	17,1	35	683	445	35	7,9
Langages spéciaux		103	43	4	9,3		44.045	7.000		
Total CAPES	5 058	34 645	22 474	5 047	22,5	626	11 245	7 260	626	8,6
Évolution 2010/2009 (2)	-1,7	-2,0	-11,6	-1,6	2,3	3,0	10,4	4,5	5,2	0,0
CAPEPS	450	2 996	2 431	450	18,5	40	1 455	812	40	4,9
Évolution 2010/2009 (2)	12,5	-9,6	-9,9	12,5	3,7					4,9
CAPET	242	4 499	1 898	242	12,8	33	938	428	33	7,7
Évolution 2010/2009 (2)	0,0	8,0	-5,9	0,0	8,0	175,0	171,1	148,8	175,0	0,7
Disciplines d'enseignement général	475	6 655	3 655	475	13,0	55	2 713	1 370	55	4,0
dont : lettres-histoire	210	2 996	1 532	210	13,7	20	1 205	586	20	3,4
mathématiques-sciences physiques	192	2 273	1 354	192	14,2	30	968	528	30	5,7
Disciplines technologiques	843	8 167	4 138	797	19,3	271	3 722	2 323	264	11,4
dont : économie et gestion	246	3 539	1 636	246	15,0	60	1 179	662	60	9,1
biotechnologie-santé environnement	130	795	381	130	34,1	63	684	438	63	14,4
génie mécanique de la maintenance	82	391	219	70	32,0	25	256	182	25	13,7
Total CAPLP	1 318	14 822	7 793	1 272	16,3	326	6 435	3 693	319	8,6
Évolution 2010/2009 (2)	0,0	1,0	-8,7	-2,2	1,1	48,2	73,6	53,2	45,0	-0,5
Tous concours	8 300	77 093	43 954	8 237	18,7	1 785	36 946	22 805	1 778	7,8
Évolution 2010/2009 (2)	-0,6	0,0	-10,7	-0,9	1,8	11,6	25,4	12,9	12,4	0,0

<sup>(1)</sup> Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

<sup>(2)</sup> Évolution en %, en point pour le taux de réussite.

Globalement, les candidats inscrits (4 216) sont plus nombreux en 2010 aux concours de recrutement de personnels de direction pour un nombre de postes ouverts (800) identique à celui de la session précédente. La session 2010 confirme la progression du nombre de candidats présents constatée ces dernières années. Ces évolutions reflètent celles du concours de deuxième classe (C2) qui représente plus de 90 % des postes et des candidats. En revanche, le nombre de candidats présents diminue au concours de première classe (C1) pour un nombre de postes également stable entre les sessions 2010 et 2009 [1]. Ainsi, dans un contexte où tous les postes ont été pourvus pour les deux concours, le taux de réussite s'améliore au concours C1, passant de 32,8 % en 2009 à 36,1 % en 2010, alors qu'il baisse légèrement au concours C2 (19,8 % au lieu de 20,9 %).

À la session 2010, 1 533 candidats se sont inscrits au concours de recrutement d'IEN pour 135 postes offerts. La baisse du nombre de postes s'accentue (- 19,6 %) par rapport à celle enregistrée en 2009 (- 5,6 %) [2]. Simultanément, la hausse du nombre d'inscrits se confirme et s'accélère (+ 47,1 %) : elle se vérifie sur toutes les spécialités. Ces tendances conjuguées entrainent un recul sensible du ratio admis/inscrits, passant de 16 % en 2009 à 8,8 % en 2010.

85 postes ont été offerts au concours de recrutement d'IA-IPR en 2010 : la baisse, amorcée en 2008, ralentit (- 6,6 % au lieu de - 15,7 % en 2009) [3]. Dans le même temps, le nombre de candidatures (360) augmente sensiblement (+ 17,6 %): le ratio « candidats-poste » s'accroît depuis deux ans, dépassant cette année les quatre candidats pour un poste (3.4 en 2009). Contrairement aux trois dernières sessions, un peu moins de la moitié des candidats inscrits ont été déclarés admissibles en 2010. L'amélioration du taux de rendement ne compense pas ces évolutions qui font baisser le rapport du nombre d'admis au nombre d'inscrits : il s'établit à 22,8 % contre 27,1 % l'année précédente. Il est plus faible dans la spécialité « administration et vie scolaires » (16,7 %) et se rapproche des 40 % en langues vivantes.

#### Définitions

#### Les emplois de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant de l'éducation nationale

Ils sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction (décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 relatif au statut). Il existe deux concours : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). L'arrêté du 21 août 2006 modifié par arrêté du 28 juin 2007 fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours.

## Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 relatif aux statuts. L'arrêté du 25 janvier 2008 modifiant l'arrêté du 25 octobre 1990 modifié fixe l'organisation générale des concours de recrutement d'IEN et d'IA-IPR.

#### **Présents**

Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite des concours de personnels de direction. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

#### **Admis**

Candidats admis sur liste principale.

#### Taux de rendement

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

#### Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

# Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection

#### [1] Concours des personnels de direction, session 2010

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	% admis/ présents
Première classe - C1	60	184	166	114	60	36,1
Deuxième classe - C2	740	4 032	3 743	1 335	740	19,8
Total	800	4 216	3 909	1 449	800	20,5
Rappel 2009	800	3 977	3 722	1 271	800	21,5
Rappel 2008	880	3 382	3 222	1 307	861	26,7

#### [2] Concours d'inspecteurs de l'éducation nationale, session 2010

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	% admis/ postes	% admis/ inscrits
Enseignement du premier degré	85	957	220	85	100,0	8,9
Information et orientation	13	81	28	13	100,0	16,0
Enseignement professionnel et technique	24	352	91	24	100,0	6,8
Économie et gestion	12	113	38	12	100,0	10,6
Sciences et techniques industrielles	12	239	53	12	100,0	5,0
Enseignement général	13	143	32	13	100,0	9,1
Lettres-langues vivantes	5	36	12	5	100,0	13,9
Lettres-histoire et géographie	6	52	14	6	100,0	11,5
Mathématiques-sciences physiques et chimiques	2	55	6	2	100,0	3,6
Total	135	1 533	371	135	100,0	8,8
Rappel 2009	168	1 042	385	167	99,4	16,0
Rappel 2008	178	856	384	177	99,4	20,7

<sup>(1)</sup> Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles sont ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

#### $[3] \ Concours \ d'inspecteurs \ d'académie-inspecteurs \ p\'edagogiques \ r\'egionaux, session \ 2010$

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	% admis/ postes	% admis/ inscrits
Administration et vie scolaires	15	90	32	15	100,0	16,7
Allemand	2	5	4	2	100,0	40,0
Anglais	5	11	9	4	80,0	36,4
Arts plastiques	1	5	3	1	100,0	20,0
Économie et gestion	8	30	16	8	100,0	26,7
Éducation musicale	1	6	3	1	100,0	16,7
Éducation physique et sportive	6	27	15	6	100,0	22,2
Espagnol	2	5	5	2	100,0	40,0
Histoire-géographie	7	29	13	6	85,7	20,7
Lettres	10	45	13	10	100,0	22,2
Mathématiques	8	32	17	8	100,0	25,0
Philosophie	1	4	3	1	100,0	25,0
Sciences de la vie et de la Terre	4	8	6	3	75,0	37,5
Sciences physiques et chimiques	6	22	10	6	100,0	27,3
STI - option sciences industrielles	6	32	14	6	100,0	18,8
STI - option arts appliqués	2	6	4	2	100,0	33,3
STI - option sciences médico-sociales	1	3	3	1	100,0	33,3
Total	85	360	170	82	96,5	22,8
Rappel 2009	91	306	163	83	91,2	27,1
Rappel 2008	108	284	167	87	80,6	30,6

<sup>(1)</sup> Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles sont ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

En 2010, 365 postes ont été ouverts en vue de recruter des personnels d'éducation et d'orientation : 300 pour les concours de conseillers principaux d'éducation (CPE) et 65 pour les concours de conseillers d'orientation-psychologues (COP) [1] et [2]. Gelés depuis 2007, les concours internes sont réouverts en 2010. Stables depuis trois sessions, les nombres de postes et de lauréats augmentent de 46 % à la session 2010 : 50 % aux concours de CPE (100 postes de plus par rapport à 2009) et 30 % aux concours de COP (+ 15 postes). Simultanément, les candidats sont plus nombreux (+ 39,6 %). Les concours de CPE sont structurellement plus sélectifs que ceux de COP, soit 41,3 candidats inscrits pour un poste offert en 2010 contre 24,5. Le taux de réussite est plus élevé aux concours de COP (14,3 %) qu'aux concours de CPE (4,7 %). Tous les postes offerts ont été pourvus aux différents concours [3].

Les femmes constituent 80,3 % des lauréats, et 93,3 % au concours interne de COP, alors qu'elles représentent 74,1 % des présents. Le taux de réussite des femmes est supérieur à celui des hommes (5,8 % contre 4,1 %). L'âge moyen des admis pour l'ensemble des concours est de 30,3 ans et il est assez comparable aux concours externe et interne de CPE. En revanche, l'écart est plus sensible aux concours de COP, respectivement 30 ans et 37,5 ans. Les personnels d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation, maîtres d'internat et surveillants d'externat) constituent près de la moitié des admis aux concours de CPE, les lauréats issus des IUFM près d'un tiers [4]. Deux lauréats sur cing aux concours de COP sont des conseillers d'orientation intérimaires. Tous concours confondus, 74,2 % des lauréats possèdent une licence ou une maîtrise (81,7 % des admis aux concours de CPE, 40 % aux concours de COP), 19,2 % sont titulaires d'un diplôme de niveau I (15 % des lauréats des concours de CPE, 38,5 % des lauréats des concours de COP).

#### Définitions

#### **Conseillers principaux d'éducation**

Décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut. Les décrets du 28 juillet 2009 (JO du 29 juillet 2009) ont modifié les conditions d'inscription aux concours de recrutement de CPE. La session 2010 est une année de transition dans le cadre de la « mastérisation ». Des dispositions transitoires ont été prévues relatives aux conditions de titres ou de diplômes pour les concours externes et internes. Les concours sont ouverts aux candidats titulaires de diplômes ou de titres sanctionnant un niveau d'étude déterminé dans le décret statutaire. Peuvent se présenter au concours interne les fonctionnaires des trois fonctions publiques, les personnels non titulaires exerçant des fonctions d'éducation, les personnels enseignants de catégorie A, les assistants d'éducation et les maîtres d'internatsurveillants d'externat (MI-SE). Les candidats doivent justifier de trois années de services publics. Le troisième concours, organisé à partir de 2002, est comptabilisé avec le concours externe. Il est ouvert aux candidats qui peuvent justifier cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

#### **Conseillers d'orientation-psychologues**

Décret n° 91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut. Ils sont recrutés parmi les candidats qui, ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne, ont suivi, en qualité de conseiller d'orientationpsychologue stagiaire, une formation de deux années sanctionnée par le diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue. Peuvent se présenter au concours externe les candidats justifiant d'une licence en psychologie ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant au moins trois années d'études post-secondaires en psychologie ou d'un diplôme en psychologie équivalent. Peuvent se présenter au concours interne les fonctionnaires des trois fonctions publiques et les personnels non titulaires exerçant des fonctions d'information et d'orientation. Les candidats doivent justifier de trois années de services publics.

#### **Présents**

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

#### Admis

Candidats admis sur liste principale.

#### Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Système de gestion OCEAN.

Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7011, 7043, 7063, 7092, 7111.

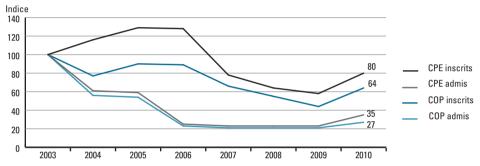
# Les concours de recrutement des personnels d'éducation et d'orientation

## [1] Évolution du nombre de postes, d'inscrits et d'admis aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Conseillers principaux d'éducation	Postes	865	525	510	220	200	200	200	300
(externe + 3e concours + interne + réservé) (1) (2)	Inscrits	15 481	17 932	19 980	19 790	12 114	9 949	8 930	12 389
	Admis	865	525	510	220	200	200	200	300
Conseillers d'orientation-psychologues	Postes	240	135	130	55	50	50	50	65
(externe + interne + réservé) (1) (2)	Inscrits	2 482	1 900	2 227	2 207	1 637	1 354	1 082	1 592
	Admis	240	135	130	55	50	50	50	65
Tous concours	Postes	1 105	660	640	275	250	250	250	365
	Inscrits	17 963	19 832	22 207	21 997	13 751	11 303	10 012	13 981
	Admis	1 105	660	640	275	250	250	250	365

<sup>(1)</sup> Concours réservés organisés de 2001 à 2005 dans le cadre de la « loi Sapin ». (2) Réouverture des concours internes en 2010 (gelés depuis 2007).

## [2] Évolution du nombre d'inscrits et d'admis aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (base 100 en 2003) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



#### [3] Concours des personnels d'éducation et d'orientation, session 2010

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	% de femmes parmi les lauréats	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation	300	12 389	6 394	300	4,7	79,0	30,0
dont : externe	250	7 669	3 653	250	6,8	81,2	29,6
interne	50	4 720	2 741	50	1,8	68,0	31,6
Conseillers d'orientation-psychologues	65	1 592	453	65	14,3	86,2	31,8
dont : externe	50	1 388	395	50	12,7	84,0	30,0
interne	15	204	58	15	25,9	93,3	37,5
Total	365	13 981	6 847	365	5,3	80,3	30,3
Rappel 2009	250	10 012	5 202	250	4,8	78,4	28,7
Évolution 2010/2009 (1)	46,0	39,6	31,6	46,0	0,5	1,9	1,6

<sup>(1)</sup> Évolution en %, en point pour les taux.

## [4] Origine et niveau de diplôme des lauréats aux concours des personnels d'éducation et d'orientation, session 2010 (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Conseillers principaux d'éducation	Conseillers d'orientation psychologues	Tous concours
Élèves IUFM	91	2	93
Étudiants	6	5	11
Pers. d'éducation et de surveillance	145	7	152
Conseiller d'orientation intérimaire		30	30
Secteur privé	25	13	38
Autres origines (1)	33	8	41
Toutes origines	300	65	365
Niveau I	45	25	70
dont master	30		30
Niveau II	252	37	289
dont : licence	185	26	211
maîtrise	60		60
Autres (2)	3	3	6
Tous niveaux de diplôme	300	65	365

<sup>(1)</sup> Autres origines (maîtres auxiliaires, contractuels, enseignants et fonctionnaires stagiaires). (2) Autres (dispense de titre et autres diplômes).

À la session 2010, près de 2 600 postes ont été offerts aux différents concours de recrutement de personnels ATSS (59 % aux concours externes, 41.0 % aux concours internes) [1]. Les concours déconcentrés représentent plus de neuf postes sur dix. 58,2 % des postes concernent la filière administrative, 29,0 % la filière médico-sociale et 12,8 % la filière technique [2]. Parmi les 2 413 admis, 2 220 sont des candidats recrutés au niveau local. Comparable pour les deux voies de recrutement, le taux de réussite global s'élève à 5,9 %, soit un recul de 2,8 points en un an, dans un contexte de baisse du nombre de postes (- 18,6 %) et d'une hausse de celui du nombre de candidats (+ 21,5 %). La filière administrative enregistre des taux de réussite particulièrement faibles [3]. Plus de 9 postes sur 10 sont pourvus, dans les deux voies de recrutement

À la session 2010, 121 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement de personnels des bibliothèques (52,9 % aux concours externes, 47,1 % aux concours internes) contre 195 en 2009 [4]. Alors que les inscriptions sont plus nombreuses, le nombre de candidats présents diminue (- 15,0 %), ainsi que, de manière plus marquée, le nombre de postes et d'admis (- 37,9 %). Le taux de réussite (2,0 %) demeure plus élevé aux concours internes (4,4 %) qu'aux concours externes (1,3 %).

#### Définitions

### Le recrutement de personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

Il s'opère selon deux modalités. Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attachés d'administration, médecins et conseillers techniques de service social), ainsi que pour les techniciens de laboratoire : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire (France métropolitaine, DOM et COM). Le lieu d'affectation est indépendant de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit. Pour les autres corps, ce sont des concours dits « déconcentrés ». Les calendriers de ces concours sont fixés par les recteurs et les vice-recteurs : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir dans le ressort de l'académie organisatrice du recrutement. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice. Par conséquent, le lieu d'affectation dépend directement de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit.

#### Les concours de personnels des bibliothèques

Ils sont organisés par la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis la session 2009. L'un des effets de cette recentralisation du service gestionnaire est une gestion académique des épreuves écrites d'admissibilité : autant de centres d'examens que d'académies où sont enregistrés des candidats.

#### **Présents**

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

#### **Admissibles**

Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Il n'y a pas de phase d'admissibilité pour le concours unique de médecin, les concours externe et interne d'assistant de service social.

#### Admis

Candidats admis sur liste principale.

#### Définitions des taux

Voir 9.20.

#### Sources:

- MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.
- MENJVA-MESR DGRH.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 08.09.

## Les concours de recrutement des personnels ATSS et des bibliothèques

#### [1] Concours des personnels ATSS, session 2010

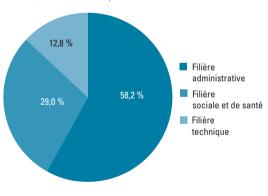
(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		Co	ncours exte	rnes		Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/ présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents
Attaché d'administration (1)	-	-	-	-	-	73	5 153	2 437	73	3,0
Secrétaire administratif (2)	328	20 696	8 474	326	3,8	331	8 434	6 154	327	5,3
Adjoint administratif de 1 <sup>re</sup> classe	338	21 575	11 497	338	2,9	418	10 566	6 641	416	6,3
Total filière administrative	666	42 271	19 971	664	3,3	822	24 153	15 232	816	5,4
Évolution 2010/2009 (6)	-24,3	45,9	25,3	-24,1	-2,2	-19,2	25,9	23,0	-19,7	-2,8
Médecin (3)	37	55	45	35	77,8	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social (4)	-	-	-	-	-	26	91	73	26	35,6
Assistant de service social	73	671	402	73	18,2	36	29	15	9	60,0
Infirmier (5)	571	2 158	1 690	476	28,2	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	681	2884	2 137	584	27,3	62	120	88	35	39,8
Évolution 2010/2009 (6)	-10,9	11,4	10,4	-11,1	-6,7	-23,5	-33,7	-37,1	-36,4	0,5
Technicien de laboratoire	18	2 391	903	18	2,0	28	1 230	697	28	4,0
dont : Spé. A. biologie	6	1 247	433	6	1,4	9	585	328	9	2,7
Spé. B. physique	12	1 144	470	12	2,6	19	645	369	19	5,1
Adjoint tech. principal de labo. de 2º classe	141	2 131	882	133	15,1	134	1 208	878	129	14,7
Adjoint tech. principal de 2e classe	3	129	58	3	5,2	3	83	58	3	5,2
Total filière technique	162	4 651	1 843	154	8,4	165	2 521	1 633	160	9,8
Évolution 2010/2009 (6)	-28,0	28,5	0,5	-16,8	-1,7	-6,8	11,4	-3,8	-3,6	0,0
Total 2010	1 509	49 806	23 951	1 402	5,9	1 049	26 794	16 953	1 011	6,0
Évolution 2010/2009 (6)	-19,3	41,6	21,5	-18,3	-2,8	-17,7	23,9	19,2	-18,3	-2,7

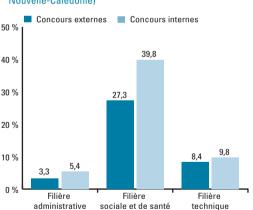
- (1) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
- (2) Y compris administration centrale.
- (3) Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes
- (4) Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
- (5) Depuis la session 2004, le concours infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
- (6) Évolution en %, en point pour les taux

#### [2] Répartition des postes aux concours ATSS selon [3] Taux de réussite selon la filière en 2010 (%) la filière en 2010 (France métropolitaine + DOM + COM

+ Nouvelle-Calédonie)



(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



#### [4] Concours de personnels des bibliothèques, session 2010

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Conservateur (1)	16	2 507	1 000	68	16	23	496	240	31	23
Bibliothécaire adjoint spécialisé	29	1 754	500	75	29	19	653	285	50	19
Assistant des bibliothèques	19	10 141	3 241	63	19	15	1 694	760	56	15
Total 2010	64	14 402	4 741	206	64	57	2 843	1 285	137	57
Évolution 2010/2009 (%)	-28,9	9,0	-16,0	-25,1	-28,9	-45,7	0,5	-11,3	-43,6	-45,7

(1) dont le concours de conservateur chartiste (comptabilisé dans les concours internes).

À la session 2010, près de 2 300 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement de personnels ITRF (60,7 % aux concours externes, 39,3 % aux concours internes) contre près de 2 400 en 2009, soit une baisse globale de 5,3 %, plus importante aux concours internes (- 9,9 %) qu'aux concours externes (- 2,1 %) [1]. 50,8 % des postes sont offerts aux concours de catégorie A (ingénieurs de recherche, d'études et assistants ingénieurs), 29,7 % aux concours de techniciens, seul corps de catégorie B, et 19,5 % aux concours d'adjoints techniques de catégorie C

2 022 candidats ont été reçus sur listes principales, soit un taux de couverture global de 89,2 %; les concours de techniciens enregistrent les taux les plus élevés. Les taux de couverture aux concours internes sont supérieurs à ceux des concours externes, à l'exception des concours d'ingénieurs. Pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires (1 716 admis dont 65,3 % aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements. Le taux de réussite global (4,8 %) est comparable à celui de 2009 (4,9 %), le nombre de candidats présents s'inscrivant en baisse comme les postes. Les taux les plus élevés sont toujours associés aux concours de catégories B (9,0 %) et C (11,9 %). En revanche, il est nettement inférieur aux concours de catégorie A (3,1 %). Ils demeurent plus élevés aux concours internes (7,5 %, pour 3,9 % aux concours externes).

La branche d'activité professionnelle (BAP) J rassemble plus d'un tiers des lauréats (37,9 %) ; cette part s'élève à 49,0 % aux concours internes contre 30,6 % aux concours externes.

#### Définitions

## Les concours de recrutement de personnels ingénieurs, techniques de recherche et de formation (ITRF)

Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en 8 BAP (A : sciences du vivant ; B : sciences chimiques et sciences des matériaux; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; D : sciences humaines et sociales ; E : informatique, statistique et calcul scientifique ; F : information (documentation, culture, communication, édition) TICE ; G : patrimoine, logistique, prévention et restauration ; J : gestion et pilotage).

L'arrêté du 23 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 26 avril 2002 fixe les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ITRF. Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Un jury différent est nommé pour chacune des deux phases. Le jury d'admissibilité établit, au niveau national, la liste des candidats admissibles (un même jury pour tous les postes offerts dans un même emploi-type). Le jury d'admission établit, au niveau de chaque établissement dans lequel au moins un poste est offert dans un emploitype, la liste des candidats admis. Les concours de catégories B et C ont une organisation déconcentrée : ils sont organisés, dans le cadre de zones géographiques, par un établissement d'enseignement supérieur appartenant à chacune de ces dites zones. Le jury d'admissibilité et d'admission est identique.

#### Inscrits

Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) au centre organisateur dans les délais impartis. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type et être déclarée admissible par un même jury pour l'ensemble de ces concours. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

#### **Présents**

Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite du concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été reçu.

#### **Admissibles**

Candidats inscrits autorisés à passer l'épreuve d'admission.

#### **Admis**

Candidats admis sur liste principale.

#### Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

#### Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Sources: MENJVA-MESR DGRH.

#### [1] Concours des personnels ITRF, session 2010

Corps  Ingénieur de recherche (IGR)  D E F G J Total Assistant ingénieur (ASI)  A C D E F G G J Total Assistant ingénieur (ASI)  E F G G J Total Adjoint technique  A B C D E F G G J Total A B C D E F G G J Total A B C C D E F G G J Total A B C C D E F G G J Total A B C C D C D E F G G J Total A B C C D C D E F G G J Total A B C C D C D E F G G J Total A B C C D C D E F G G J Total A B C C D D E F G G J Total A B C C D D E F G G J Total A B C C D D E F G G J Total A B C C D D E E F G G J Total A B C C D D E E F G G J Total A B C C D D E E F G G J Total A B C C D D E E F G G J Total A B C C D D E E F G G D D E E F G G D T Total A B C C D D E E F G G D D E E E F G G D D E E E F G G D D E E F G G D D E E E F E E E E E E E E E E E E E E	Postes 13 13 23 5 57 7 12 27 157 21 20	186 338 230 96 1 222 105 91 507	Présents 184 330 227 96 1 195 102	93 205 135 39	Admis 12 13 22	Postes 6 3	Inscrits 8 3	Présents 8 3	Admissibles 6	Admis 6
de recherche (IGR)  D E F G J Total Ingénieur d'études (IGE) B C D E F G G J Total Assistant ingénieur (ASI) B C D E F G G J Total Adjoint technique B C D E F G G J Total Total A B C D E F G G J Total Total A B C D E F G G J Total Total Technicien RF A B C D E F G G J Total Total Total Total Total Total Total A B C D E F G G J Total Total Total A B C D E F G G J Total Total A B C D E F G G J Total Total Total A B C D D E F G G J Total Total A B C D D E F G G J Total Total A B C D D E F G G J Total Total A B C D D E F G G J Total Total A A B C D D D E F T Total A A B C D D D T Total A A B C D D D D D D D D D D D D D D D D D D	13 23 5 57 7 12 27 <b>157</b> 21	338 230 96 1 222 105 91	330 227 96 1 195 102	205 135 39	13 22	3				
C	23 5 57 7 12 27 <b>157</b> 21	230 96 1 222 105 91	227 96 1 195 102	135 39	22		3	2		
Ingénieur A d'études (IGE)  E F G J Total A Assistant ingénieur (ASI)  E F G J Total A Assistant A ingénieur (ASI)  E F G J Total A B C D E F G G J Total A B C D E F G G J Total Total A B C D E F G G J Total Total A B B C D E F G G J Total Total A B B C D E F G G J Total Total A B B C D E F G G J Total Total A B B C D D E F G G J Total Total A B C D D E F G G J Total Total A B C D D E F G G J Total Total A B C D D E F G G J Total Total A A B C D D E F G G J Total A A B A B A B A B B A B B A B B A B B A B	5 57 7 12 27 <b>157</b> 21 20	96 1 222 105 91	96 1 195 102	39				3	3	3
Ingénieur A A B B C D B E F G G J Total A A B B C D D E E F G G J Total A A B B C D D B E F G G D D B E F G G D D B E F F G D D B E F F G D D B E F F G D D B E F F G D D B E F F F G D D B E F F F G D D B E F F F G D D B E F F F F F F F F F F F F F F F F F F	57 7 12 27 <b>157</b> 21 20	1 222 105 91	1 195 102							
Ingénieur d'études (IGE)  Resemble  FGG J Total A A B C D E F GG J Total A A B C D E F GG J Total A A B C D E F GG J Total A A B C D E F GG J Total A A B C D E F GG J Total A B B C D E F GG J Total Total A B B C D E F GG J Total Total A B B C D E F GG J Total Total A B B C D E F GG J Total Total A B B C D E F GG J Total Total A B B C D D E F GG J Total A B B C D D E F GG J Total A B B C D D E F GG J Total A B B C D D E F GG J Total A B B C D D E F GG J Total A B B C D D E F GG J Total A B B C D D E F GG J Total A B B C D D E F GG J Total A B B C D D E F GG D D D D D D D D D D D D D D D D D	7 12 27 <b>157</b> 21 20	105 91	102	450	5	2	4	4	2	2
G	12 27 <b>157</b> 21 20	91		430	49	23	358	333	163	17
Ingénieur	27 <b>157</b> 21 20			19	5	2	14	14	6	1
Ingénieur A d'études (IGE) B C D E F G J Total Assistant ingénieur (ASI) B C D E F G G J Total Technicien RF A B C D E F G G J Total Adjoint technique B C D E F G J Total Adjoint technique B C D E F G J Total A B B C D E F G J Total A B B C D E F G J Total A B B C D E F G J Total A B B C D E F G D E F G D E F G D E F G D E F G D E F G D E F G D E F G D E F G D E F G D E F G D E F G D E F G D E F G D E F G D E F G D D D E F G D D D E F G D D D E F G D D D E F G D D D E D D D E D T D D D E D D D D E D D D D	<b>157</b> 21 20	507	88	44	10	10	43	43	15	7
Ingénieur	21 20	007	497	207	22	23	186	167	101	14
d'études (IGE) B C D E F G G J Total Assistant ingénieur (ASI) B C D E F G J Total Technicien RF A B C D E F G J Total Adjoint technique B C D E F G J Total Total A B B C D E F G G J Total Total B C D E F G G J Total Total A B B C D E F G G J Total Total A B B C D E F G G J Total Total A B B C D D E F G G J Total A B C D D E F G G J Total A B C D D E F G G J Total A A B B C D D E F G G J Total A B C D D E F G G J Total A A B B A B B A B B B B B B B B B B B	20	2775	2 719	1 192	138	69	616	572	296	50
C		882	864	246	18	2	4	4	3	2
D   E   F   G   G   J   Total   Tota	0.7	762	757	401	20	4	9	9	9	4
E   F   G   J   Total   A   B   C   D   E   F   G   J   Total   A   B   C   D   C   D   E   F   G   G   J   Total   A   technique   B   C   D   E   F   G   G   J   Total   A   B   B   B   B   B   B   B   B   B	27	613	611	323	26	8	31	31	24	8
Assistant ingénieur (ASI)  Assistant A B C D D E F G G J Total  Technicien RF A B C D D E F F G G J Total  Adjoint A technique B C D E F F G G J Total  Adjoint A Total A B B C C D D E F F G G J Total A B B C C D D E F F G G J Total A B B C C D D E F F G G J Total B C C D D E F F G G J J Total B C C D D E F F G G J J Total B B C C D D E F F G G J J Total B B C C D D E F F G G J J Total B B C C D D E F F G G J J Total B B C C D D E F F G G J J Total B B C C D D E F F G G J J Total B B B B B B B B B B B B B B B B B B B	14	487	484	232	11					
G J Total Assistant ingénieur (ASI) B C D E F G J Total Technicien RF A B C D E F G J Total Adjoint technique B C D E F G J Total Total Total Total Total Total Adjoint Total Adjoint Total Adjoint Total A B C D D E F G J Total Total A B C D D E F G J Total A B B C D D E F G D D D E F G D D D E F G D D D E F G D D E F G D D D E F G D D D E F G D D D E F G D D D E F G D D D E F G D D D E F G D D D E F G D D D E F G D D D E F G D D D E F G D D D E F G D D D E F G D D D E F G D D D D E F G D D D D D D D D D D D D D D D D D D	109	4 026	3 970	1 758	90	45	792	780	383	37
Assistant ingénieur (ASI)  B C D E F G J Total  Technicien RF A B C D E F G J Total  Total  Technicien RF A B C D E F G G J Total  A B C D E F G G J Total  Total  A B C D D E F G G J Total  A B C D D E F G G J Total  A B C D D D E F G G J Total  Total  Total  Total  Total  Total  Total  Total	46	2 381	2 380	688	42	19	240	238	122	16
Assistant   A	39	736	736	368	34	5	60	59	23	5
Assistant   A	145	7 232	7 176	2 055	125	65	1 178	1 104	425	51
ingénieur (ASI)  C D E F G J Total Technicien RF B C D E F G J Total Adjoint technique B C D E F G J Total Total Total A B B C D D E F G J Total A B B	421	17 119	16 978	6 071	366	148	2 314	2 2 2 2 5	989	123
C	17	754	490	196	17	7	55	54	21	6
D   E   F   G   G   J   Total   Technicien RF   A   B   C   D   E   F   G   G   J   Total   A   technique   B   C   D   E   F   G   G   J   Total   Ensemble   A   B   B   B   B   B   B   C   B   C   C	13	512	235	72	11	4	27	26	14	4
E   F   G   J   Total   A   B   C   D   C   D   C   C   D   C   C   D   C   C	19	296	142	115	15	10	60	60	35	10
F   G   J   Total	3	76	33	11	2					
Technicien RF  A B C D E F G J Total Adjoint technique B C D E F G J Total Adjoint Total A Total A B B C D A B B B C A B B B B B B B B B B B B B B	36	1 992	1 384	402	29	32	960	945	422	29
J   Total   A   B   C   C   D   E   F   G   G   J   Total   A   technique   B   C   D   E   F   G   G   J   Total   A   Total   Ensemble   A   B   B	21	737	395	142	18	13	173	167	68	13
J   Total   A   B   C   C   D   E   F   G   G   J   Total   A   technique   B   C   D   E   F   G   G   J   Total   A   Total   Ensemble   A   B   B	37	597	416	150	27	21	220	220	81	15
Total   A   B   C   D   E   F   G   G   D   E   C   D   E   C   D   E   E   F   G   G   D   E   E   F   G   D   E   E   F   G   G   D   E   E   F   G   G   J   Total   Ensemble   A   B   B	46	3 476	1 691	394	38	77	2 504	2 493	657	62
Technicien RF	192	8 440	4 786	1 482	157	164	3 999	3 965	1 298	139
B C D E F G J Total Adjoint A technique B C D E F G J Total A B B	40	412	275	144	38	21	96	96	57	21
C D E F G J Total Adjoint technique B C D E F G J Total A B A B	27	303	198		27	10	36	34	22	10
D E F G G J Total Adjoint technique B C D E F G J Total Ensemble A B	52	226	130	92	42	16	38	37	31	12
E F G J Total Adjoint A technique B C D E F G J Total Ensemble A B	6	25	11	11	6			-		
F G J Total Adjoint technique B C D E F G J Total Ensemble A B	62	848	644	249	62	29	204	195	101	29
Adjoint A technique B C C D E F G J Total Ensemble A B	40	545	337	125	38	19	146	141	60	18
Adjoint A technique B C D E F G J Total Ensemble A B	44	265	193	87	32	39	303	297	116	37
Adjoint A technique B C D E F G J Total Ensemble A B	114	2 823	1 903	499	113	155	2 597	2 585	708	155
Adjoint	385	5 447	3 691	1 318	358	289	3 420	3 385	1 095	282
technique  C D E F G J Total Ensemble A B	33	145	92		29	21	56	55	43	20
C D E F G J Total Ensemble A B	13	119	73	49	13	7	25	25	16	7
D	6	27	13		4	3	7	7	3	2
E   F   G   J   Total   Ensemble   A   B										
F G J Total Ensemble A B										
G   J   Total   Ensemble   A   B	. 8	168	97	45	8	8	41	38	26	7
Total Ensemble A B	87	412	298		68	68	260	255	145	64
Ensemble A B	73	1 529	1 120	298	73	114	1 363	1 352	412	114
Ensemble A B	220	2 400	1 693		195	221	1 752	1 732	645	214
В	124	2 379	1 905	752	114	57	219	217	130	55
	86	2 034	1 593		84	28	100	97	64	28
	127	1 392	1 123	677	109	37	136	135	93	32
D	28	684	624	293	24	2	4	4	2	2
E	264	8 088	7 193	2 859	230	129	2 314	2 253	1 069	112
F	122	3 936	3 311	1 019	111	61	614	598	282	55
G		2 101	1 731	790	171	143	886	874	380	128
J		15 567	12 387	3 453	371	434	7 828	7 701	2 303	396
Total	219	36 181	29 867		1 214	891	7 828 12 101	11 879	4 323	808
Rappel 2009		30 161	23 60 /	11 707	1 260	989	12 356	12 209	4 323	912

En 2008-2009, 118 000 enseignants du premier degré et 241 000 personnels du second degré publics (enseignants et DIEO) ont suivi au moins un module de formation dans le cadre des plans académiques de formation (PAF), soit 35 % et 66 % de l'ensemble des enseignants de chacun de ces deux niveaux [1]. En moyenne, les enseignants du premier degré sont partis 6 jours en formation, ceux du second degré 3,3 jours. Rapportée au public potentiel, la durée est équivalente dans les deux degrés (2,1 et 2 jours).

Le taux d'inscription à au moins un module de formation varie selon la fonction (dans le premier degré) ou le corps (dans le second degré) [2]. Dans le premier degré, les directeurs d'école sont les plus nombreux, relativement (57,7%); dans le second degré, les certifiés, les PLP, les PEGC, et plus encore, les adjoints et chargés d'enseignement s'inscrivent davantage que les agrégés, notamment dans la perspective de préparer des concours internes d'enseignement

Le développement des compétences professionnelles est de loin le premier objectif de formation de l'ensemble des enseignants [3]. Viennent ensuite des objectifs différents selon les niveaux : « adaptation à l'emploi » pour les enseignants du premier degré, « information, coordination, animation » pour les enseignants du second degré.

#### Définitions

#### La formation continue des enseignants

Elle vise à les doter des compétences professionnelles dans l'objectif d'une adaptation aux évolutions du système éducatif et de l'accompagnement des élèves. Elle concerne les enseignants des premier et second degrés. Trois dispositifs leur permettent de se former sur leur temps de travail. Les plans académiques de formation (PAF) sont élaborés dans une perspective d'accompagnement au plus près des enseignants ; les priorités nationales y sont déclinées en fonction des spécificités de l'académie. Les deux autres dispositifs sont, d'une part, le droit individuel à la formation (DIF, d'une durée de 20 heures par année de service à temps complet, droits annuels cumulables depuis le 1er juillet 2007), d'autre part, le congé individuel de formation, d'un an maximum.

#### Module

Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules, décrit dans le PAF, caractérisé principalement par un contenu de formation.

#### Stagiaire

Lorsqu'un candidat est convoqué à une session d'un module, il devient stagiaire de ce module.

#### Journée-stagiaire

6 heures de formation pour un stagiaire.

#### Stagiaire présent

Stagiaire qui a assisté à au moins une heure de formation.

#### Taux de satisfaction

Rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.

#### **PLP**

Professeur de lycée professionnel.

#### **PFGC**

Professeur d'enseignement général des collèges.

#### AE. CE

Adjoint d'enseignement, chargé d'enseignement.

#### DIFO

Les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation peuvent également bénéficier des modules de formation proposés aux enseignants du second degré.

Enquête sur la formation continue des enseignants des premier et second degrés.

# La formation continue des enseignants des premier et second degrés publics

#### [1] La durée des formations en 2008-2009

(France métropolitaine + DOM)

	1er degré	2 <sup>nd</sup> degré (1)	Total
Nombre de personnes présentes	117 899	240 868	358 767
Nombre de journées stagiaires	737 600	885 400	1 623 000
Nombre moyen de jours de formation par personne présente	6,0	3,3	4,2
Nombre moyen de jours de formation par rapport au public potentiel	2,1	2,0	2,0

<sup>(1)</sup> Y compris DIEO, soit 6,5 % des personnes présentes.

#### [2] Les enseignants et DIEO inscrits à au moins un module

(France métropolitaine + DOM)

#### Premier degré

Fonction	Effectifs nationaux	Personnes candid module de f	ates à au moins un ormation (1)	Personnes retenues à au moins un module de formation (1)		
		Nombre	%	Nombre	%	
Directeurs d'école	47 277	27 294	57,7	25 915	54,8	
Personnels du secteur ASH en et hors RASED	27 602	11 838	42,9	11 312	41,0	
Enseignants en classe maternelle	70 367	24 676	35,1	21 229	30,2	
Enseignants en classe élémentaire	131 190	52 965	40,4	48 853	37,2	
Autres	60 152	21 854	36,3	20 105	33,4	
Total	336 588	138 627	41,2	127 414	37,9	

#### Second dearé

Corps	Effectifs nationaux	Personnes candidates module de forma		Personnes retenues à au moins un module de formation (1)		
		Nombre	%	Nombre	%	
Agrégés	49 837	29 087	58,4	28 609	57,4	
Certifiés	246 207	181 790	73,8	178 712	72,6	
PLP	60 695	49 939	82,3	49 499	81,6	
PEGC	6 500	4 553	70,0	4 490	69,1	
AE/CE	2 683	2 782	103,7	2 713	101,1	
Total enseignants	365 922	268 151	73,3	264 023	72,2	
Personnels d'orientation	4 573	3 546	77,5	3 493	76,4	
Personnels d'éducation	11 573	8 387	72,5	8 267	71,4	
Personnels d'inspection	3 360	1 912	56,9	1 903	56,6	
Personnels de direction	13 792	6 603	47,9	6 514	47,2	
Total DIEO	33 298	20 448	61,4	20 177	60,6	
Total	399 220	288 599	72,3	284 200	71,2	

(1) Les pourcentages se rapportent aux effectifs de février 2009, alors que les candidats se sont inscrits l'année précédente (2008). Ceci explique que, pour les corps en forte baisse, comme les AE/CE dont une partie a été reclassée dans un autre corps entre 2008 et 2009, les effectifs de candidats soient supérieurs à ceux auquels ils se rapportent, générant ainsi des pourcentages supérieurs à 100 %.

#### [3] Les objectifs de la formation continue des enseignants en 2008-2009

Objectif de formation	Ense	ignants du p	remier de	gré	Enseignants du second degré et DIEO			
	Candidatures déposées sur les modules	Candidatures retenues sur les modules		Taux de satisfaction (2)	Candidatures déposées sur les modules	Candid retenues mod	sur les	Taux de satisfaction (2)
	(1)	Nombre	%		(1)	Nombre	%	
Développement des compétences professionnelles	224 816	174 310	65,9	77,5	653 213	567 270	72,1	86,8
Adaptation à l'emploi	24 673	23 935	9,0	97,0	24 864	23 977	3,0	96,4
Formation/adaptation statutaire	21 700	21 227	8,0	97,8	26 019	25 864	3,3	99,4
Information, coordination, animation	17 824	17 188	6,5	96,4	80 044	78 970	10,0	98,7
Développement des compétences liées aux								
activités de formation	17 738	14 510	5,5	81,8	35 425	32 168	4,1	90,8
Formation qualifiante	4 032	3 399	1,3	84,3	26 568	23 501	3,0	88,5
Développement personnel et culturel	3 332	3 105	1,2	93,2	7 639	5 545	0,7	72,6
Élaboration de ressources	3 572	3 239	1,2	90,7	12 013	11 561	1,5	96,2
Formation diplômante	3 572	3 251	1,2	91,0	5 158	4 546	0,6	88,1
Conception et organisation de la formation	513	480	0,2	93,6	11 560	11 497	1,5	99,5
Reconversion	33	18	0,0	54,5	1 555	1 391	0,2	89,5
Total	321 805	264 662	100,0	82,2	884 058	786 290	100,0	88,9

<sup>(1)</sup> Toutes les candidatures des enseignants aux modules de formation sont comptabilisées. Un même enseignant peut faire acte de candidature à plusieurs dispositifs. Il sera comptabilisé autant de fois que de candidatures.

<sup>(2)</sup> Pourcentage de candidatures retenues par rapport aux candidatures déposées.

Entre février 2010 et février 2011, 6 200 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département d'affectation et 9 600 enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité de 1,9 % dans le premier degré et de 2,6 % dans le second degré. Si l'on inclut les changements d'affectation n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux sont portés respectivement à 21,0 % et 12,8 % [1].

Dans le premier comme dans le second degré, les jeunes enseignants sont les plus mobiles. Un enseignant sur deux âgé de moins de 30 ans a changé d'affectation à la rentrée 2010 dans le premier degré. Dans le second degré, le taux de mobilité atteint 45 % pour les enseignants de la même classe d'âge. En comparaison, la mobilité concerne moins d'un enseignant sur cinq âgé de 30 à 39 ans et moins d'un enseignant sur dix âgé de plus de 40 ans. Les jeunes enseignants sont aussi ceux qui ont le plus souvent connu un changement de zone géographique d'affectation.

Les académies du Sud et de l'Ouest de la France sont les plus recherchées des enseignants du premier et de ceux du second degré [2] [3]. Dans le premier degré, les départements de Savoie et de Haute-Savoie enregistrent des taux de migration nette dépassant 3 %. Les départements des académies de Rennes et de Nantes restent très attractifs, de même que ceux de l'académie de Besançon. À l'exception de Paris, les départements de l'Île-de-France ont enregistré davantage de sorties que d'entrées, notamment le département de Seine-Saint-Denis (-3,4 %). Dans le second degré, les académies de Besançon, Dijon, Montpellier et Paris enregistrent des taux de migration nette supérieurs à 1 %. Au nord, en plus de celle de Paris, seules les académies d'Amiens et de Versailles enregistrent un solde positif.

#### Définitions

#### Champ

Les personnels recensés ici, entre le 1er février 2010 et le 1er février 2011, sont les enseignants titulaires du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du premier degré et les enseignants titulaires du second degré (agrégés et chaires supérieures, certifiés et assimilés, PEGC, PLP, chargés d'enseignement) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du second degré. Les flux de néo-titulaires, ex-stagiaires, sont également pris en compte. Ne sont pas comptabilisés dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2010 et/ ou en février 2011, notamment les retours de congé parental, de disponibilité et de détachement, ainsi que les mouvements des agents enseignant dans les TOM ou à l'étranger. Les données, présentées ici, ne sont pas directement comparables à celles de la DGRH (qui notamment exclut les néo-titulaires et observe les mouvements à la rentrée).

#### Taux de mobilité

Nombre de mouvements annuels entre académies, départements ou établissements sur la période rapporté à leurs populations moyennes sur la période.

#### Taux de migration nette

Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2010 et/ou en février 2011.

#### PEGC, PLP

Voir « Définitions » en 9.7.

Sources: MENJVA-MESR

Annuaires AGAPE, EPP, février 2010 et février 2011.

Pour en savoir plus
 Géographie de l'école, DEPP, 2011.

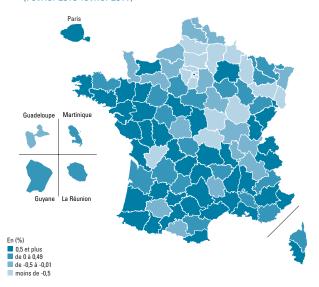
# La mobilité des enseignants des premier et second degrés 'publics

## [1] Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge (%) (France métropolitaine + DOM)

	Premie	er degré	Second	Ensemble	
	Mobilité totale	dont interdépartementale	Mobilité totale	dont interacadémique	Mobilité totale
Moins de 30 ans	50,0	3,9	45,0	12,2	45,4
30-39 ans	21,5	2,2	15,2	2,7	18,4
40-49 ans	12,1	1,1	8,2	1,0	10,1
50 ans et plus	7,9	0,7	5,1	0,5	6,1
Total	21,0	1,9	12,8	2,6	16,7

Lecture - Entre février 2010 et février 2011, 21 % des enseignants titulaires du premier degé public ont changé d'affectation. Pour 1,9 % d'entre eux, cette mobilité s'est accompagnée d'un changement de département.

### [2] Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département (%), (Février 2010-février 2011)



### [3] Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie (%), (Février 2010-février 2011)

